Entreprises de transport et de la logistique, conducteurs routiers

P/

STAGES DE PERFECTIONNEMENT 2011
TRANSPORT LOGISTIQUE

L'AFPA, des formations "prêtes-à-l'emploi"
Appelez vite un conseiller AFPA

N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN



Nous connaissons votre métier
Nous anticipons vos besoins !

Pour une utilisation de vos véhicules en toute sécurité et avec une maîtrise des coûts, professionnalisez vos salariés dans le transport routier et pour la conduite des engins de manutention. Vous gagnerez en compétitivité grâce aux stages de perfectionnement AFPA transport-logistique, conçus par des spécialistes du secteur et spécifiquement dédiés à vos besoins.



Les réglementations évoluent vite !
Vos salariés possèdent-ils toutes les habilitations nécessaires à l'exercice de leur activité ? Agréée par différents organismes (ministère des Transports, CNAM-TS), l'AFPA est bien placée pour préparer vos collaborateurs aux habilitations et certifications ou assurer leur renouvellement : CACES, TMD, FIMO, FCO, fluides frigorigènes, SST…

De l'obligation réglementaire à une démarche-qualité
Au-delà des obligations réglementaires de sûreté et de sécurité, la prévention des risques, notamment celles liées à l'intervention humaine, s'inscrit dans une démarche-qualité à part entière, incluant la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La formation est particulièrement recommandée dans ces domaines.

Les formateurs de l'AFPA sont habilités à faire passer à vos salariés les tests d'aptitude

1- A l'issue d'un stage de perfectionnement.
2 - Par évaluation directe, sans passer par une formation (cet examen est signalé dans ce catalogue par le symbole ✦)

« Pour vous différencier de la concurrence, investissez dans la formation ! »



LA QUALITÉ CERTIFIÉE ISO 9001
L'AFPA est engagée dans une certification progressive de ses campus selon la norme ISO 9001. Douze régions l'ont déjà obtenu. Un gage supplémentaire d'efficacité !

Sommaire

NATURE DE LA PRESTATION

▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)
i 2011 stages développant les compétences indispensables à votre activité en 2011

L'AFPA c'est une gamme complète de formations « transport-logistique »

28 stages de perfectionnement

Conduite routière
Vous avez besoin de former vos conducteurs ?
L'AFPA propose des formations pour le transport de voyageurs, de marchandises et de matières dangereuses.
- FIMO,
- FCO,
- TMD,
- prévention et traitement des litiges

Sécurité-logistique
Vous avez des salariés manutentionnaires ?
Parce que la sécurité ne s'improvise pas, l'AFPA propose des formations réglementaires.
- habilitation CACES R389
- renouvellement du CACES R389
- connaître les gestes et postures pour prévenir les accidents
- former des secouristes du travail

Fluides frigorigènes
Vos salariés possèdent-ils toutes les habilitations ou qualifications nécessaires à l'exercice de leur activité ? Leurs habilitations arrivent à échéance ?
Agréée par différents organismes (SGS ICS, Bureau Veritas…), l'AFPA est bien placée pour préparer vos collaborateurs aux habilitations et certifications ou assurer leur renouvellement.



Exploitation
Vous souhaitez optimiser vos coûts ?
- gestion de vos tournées
- gestion du temps de travail et de repos de vos conducteurs
- conduite rationnelle

Service +

Attentive à vos besoins, l'AFPA vous propose des solutions adaptées aux contraintes de votre entreprise. Tous les stages de ce catalogue sont réalisables en INTRA-ENTREPRISE pour plusieurs de vos salariés aux lieux et dates de votre choix.

+ 2 formations qualifiantes en alternance

Vous avez besoin de recruter des conducteurs d'autocar ou des conducteurs routiers ?
Pensez à l'alternance !
L'AFPA est un acteur engagé dans les formations en alternance : ces formations peuvent être réalisées sur un financement « contrat de professionnalisation ». Un réel bénéfice pour votre entreprise comme pour vos conducteurs d'autocar ou vos conducteurs routiers !



Un dispositif innovant pour faciliter les projets de mobilité, gagner en flexibilité.
Objectif : maîtriser les savoirs de base (expression orale, expression écrite, principes de base en mathématiques, principaux outils numériques…), être plus à l'aise dans l'entreprise, plus relationnel dans son emploi ou plus performant pour évoluer.



des services d'accompagnement personnalisés pour vous, professionnels du transport et de la logistique

Service Client « Suivi Intégral »

Pour vous accompagner dans vos démarches, l'AFPA a mis en place un dispositif unique de relation client :

- Une **centrale de réservation** accessible par téléphone au

N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN

ou par e-mail : **inscriptions@afpa.fr**

- Une information **« en temps réel »** sur les stages disponibles à la date et sur le lieu de votre choix.
- **La gestion des subrogations et/ou remboursements** éventuels auprès de votre OPCA.
- **Un traitement de A à Z de la gestion administrative et financière** des inscriptions (convention de stage, convocation du stagiaire, plan d'accès au campus AFPA, retour des feuilles de présence…)

Aide aux montages financiers

Savez-vous que les formations AFPA peuvent bénéficier d'aides accordées par des organismes collecteurs agréés, des collectivités territoriales ou des fonds européens ? L'AFPA vous aide à les identifier et les mettre en place. Elle vous apporte une aide précieuse **dans le montage et la gestion de votre dossier** ainsi que dans la mise en place de projets mobilisant de nombreux partenaires et de multiples financements.

Mise place de la GPEC

L'AFPA vous propose un ensemble de solutions complémentaires qui concilient les intérêts de votre entreprise et ceux de vos salariés :

- définition des **référentiels de vos emplois**,
- évaluation, **bilan des compétences** de vos salariés,
- **validation des acquis de l'expérience** professionnelle (VAE) pour ceux de vos collaborateurs qui exercent depuis au moins 3 ans un métier du transport et de la logistique,
- conseil dans la **conception de vos plans de formation**,
- appui au **recrutement**

L'AFPA c'est aussi…

1er organisme de formations qualifiantes en France,

l'AFPA vous propose une large palette de formations pour professionnaliser tous vos collaborateurs : **secrétariat, comptabilité, gestion, bureautique, langues, sécurité, logistique, réparation, articulées autour de 300 métiers, de l'ouvrier au technicien supérieur.**

Programmes, dates et lieux sont disponibles sur **afpa.fr**

L'AFPA N'EST PAS UN ORGANISME COMME LES AUTRES

engagée

Créée il y a plus de 60 ans, l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) se mobilise dans tous les grands secteurs de l'économie, et notamment le transport et la logistique.

puissante

Avec **40 formations** en catalogue dont 28 stages de perfectionnement, **l'offre AFPA couvre la plupart des besoins en qualification et en compétences des salariés du secteur transport et logistique :** transport de voyageurs, transport de marchandises, exploitation du transport, entreposage-magasinage.
Cette force, l'AFPA la met à votre service pour assurer la qualité de vos ressources humaines, l'adéquation des savoir-faire… pour contribuer à la professionnalisation de vos salariés, améliorer leur employabilité grâce à l'acquisition de nouvelles compétences.

attentive

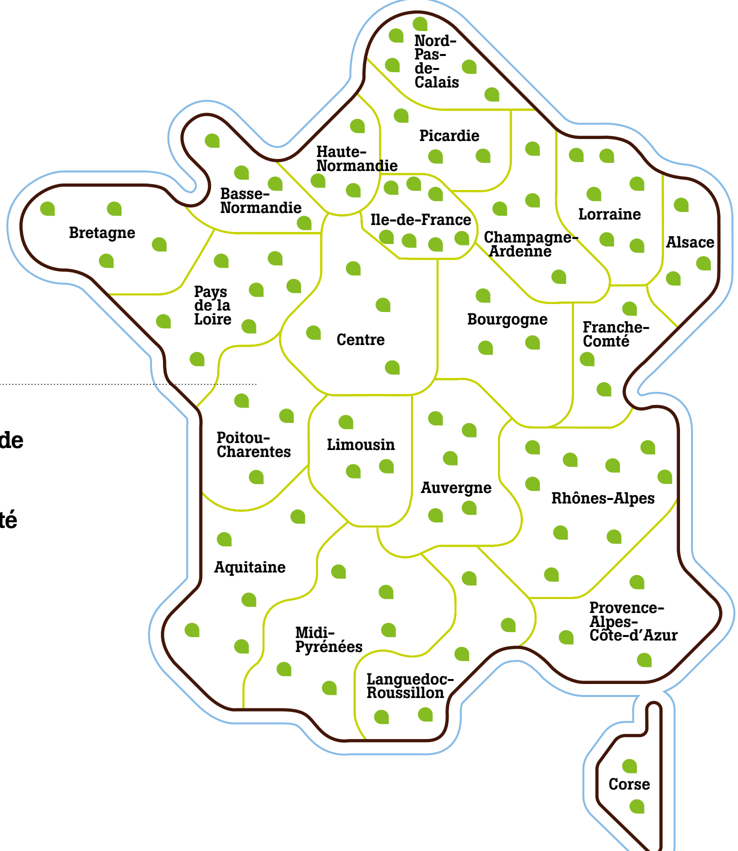
Grâce à sa connaissance concrète de votre environnement complexe, l'AFPA répond très précisément à votre demande et anticipe même vos besoins en compétences. L'AFPA conçoit pour vous des actions « sur mesure » et forme vos collaborateurs avec un calendrier souple (de 2 à 5 jours selon le profil de vos salariés et vos objectifs de formation) et à votre convenance : au sein de votre entreprise, dans ses campus, ou même à distance !

pionnière

Notre force et notre fierté, ce sont les ingénieurs de notre bureau d'études, entièrement consacrés au suivi de l'évolution des emplois, des compétences et des impacts réglementaires de votre secteur. Les offres que nous vous proposons sont actualisées régulièrement.
L'AFPA est le seul organisme en France à proposer des modules de formation intégrant une dimension « développement durable » aux stagiaires.

Où que vous soyez, nous y sommes aussi !

186 campus de formation, dont 20 campus qui proposent une ou plusieurs spécialités de formation transport et logistique.
Outre le confort de cette proximité, cette dimension nationale vous assure une qualité constante, quelle que soit votre région.



L'AFPA, partenaire formation pour le transport et la logistique

efficace

Notre force et notre différence ce sont nos formateurs : tous des professionnels ayant exercé plus de 5 ans le métier sur lequel vous vous formez. Les stagiaires bénéficient des matériaux et technologies de dernière génération. Chaque programme de formation répond à vos préoccupations du moment : il est conçu par un spécialiste de votre secteur.





Grâce à ses **formateurs-experts**, l'AFPA peut créer, dans plusieurs domaines, un véritable stage **SUR MESURE** pour votre entreprise

Transport de marchandises dangereuses

Le règlement A.D.R. impose la formation des personnels qui travaillent dans le domaine du transport de marchandises dangereuses et plus particulièrement les personnels employés au sein d'entreprises qui stockent, distribuent ou manipulent des marchandises dangereuses. Pour eux nous avons créé les formations :

- Se sensibiliser à la réglementation des marchandises dangereuses (code 09963)
- Maîtriser la réglementation des marchandises dangereuses (code10286)

Comportement au travail

Depuis 2006, les véhicules neufs de plus de 3,5 tonnes de poids total en charge sont équipés de dispositifs de contrôle numériques. L'utilisateur doit manipuler l'appareil, savoir les données enregistrées et connaître les sanctions applicables en cas de mauvaise utilisation.

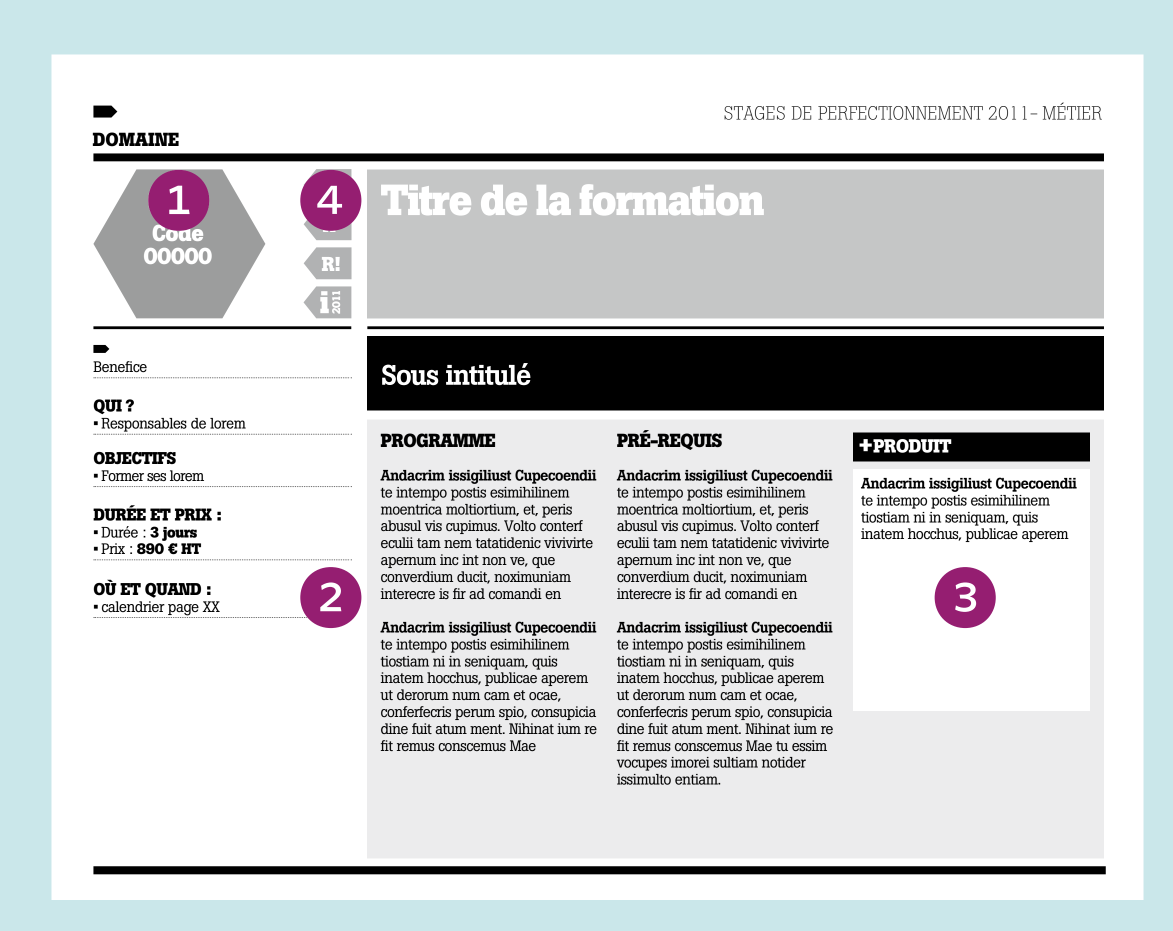
- Manipuler le chronotachygraphe numérique (code 10808)

Vous souhaitez en savoir davantage ?
Appelez vite un conseiller AFPA

N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN

Pensez-y !

MODE D'EMPLOI DES FICHES



❶ Code AFPA
Il est précieux, notez-le ! En le saisissant dans la rubrique «rechercher une formation – mot-clé» sur le site www.afpa.fr, vous avez accès à de nombreux services : dates et lieux du stage en temps réel, téléchargement du bulletin d'inscription, préinscription en ligne, coordonnées du campus, plan d'accès… Il vous permet également de retrouver cette formation dans le calendrier.

❷ Où et quand ?
Le calendrier vous permet de connaître immédiatement les dates et les lieux du stage de perfectionnement qui vous intéresse. Pensez toutefois à consulter régulièrement notre site www.afpa.fr : notre offre se construit tout au long de l'année, en fonction des demandes ou de l'actualité.

❸ Le + produit
Toutes nos formations sont dispensées par des professionnels ayant exercé le métier au minimum 5 années, dans un contexte et une pédagogie centrés sur l'exercice du métier. Certaines bénéficient de conditions spécifiques qui constituent des atouts décisifs : matériel de dernière génération, process innovant…
Elles sont signalées dans cet encart.

❹ Particularités



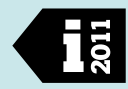
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Les stages signalés prennent en compte les enjeux du développement durable.
Ils permettent d'acquérir des compétences et des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement, de façon à répondre aux exigences des entreprises et aux savoir-faire de demain.



RÉGLEMENTAIRE
Ce pictogramme signale une formation réglementaire.



NOUVEAUTÉ
Ce pictogramme vous signale un stage nouveau.



INDISPENSABLE
Ce pictogramme repère les stages développant les compétences indispensables à votre activité en 2011.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 a harmonisé et renforcé les obligations de formation continue des conducteurs routiers de marchandises et de voyageurs. Ces dispositions réglementaires d'une durée de 35 heures sont en application depuis le 10 septembre 2008 pour le transport de voyageurs et le 10 septembre 2009 pour le transport de marchandises. Ces formations doivent être renouvelées tous les 5 ans, il est possible d'anticiper le renouvellement au plus tôt 6 mois avant l'échéance de la FIMO ou FCOS en cours de validité.





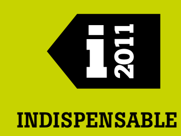
DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE



DD
N
R!
i 2011

Formation continue obligatoire (FCO) voyageurs

Améliorer sa pratique de transport routier de voyageurs

Cette formation permet d'agir positivement sur le taux de sinistralité en sensibilisant les conducteurs au risque routier lors du transport de voyageurs. Elle apporte également les compétences pour adopter une conduite rationnelle afin de mieux maîtriser les coûts liés à l'utilisation du véhicule (carburant, entretien).

QUI ?
- Tout conducteur de véhicules de transports interurbains et urbains de voyageurs au cours de toute période consécutive de 5 ans

OBJECTIF(S)
- Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **550 € HT**

OÙ ET QUAND
- calendrier page 40

PROGRAMME

Actualisation des techniques en matière de conduite routière
- Techniques de conduite en situation normale ou difficile
- Comportement du conducteur
- Réglementation et sécurité routière

Actualisation des connaissances des réglementations
- Du transport
- De la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs
- Des dispositifs de contrôle

Santé, sécurité routière et environnementale (actualisation des connaissances)
- Circulation routière
- Respect des autres usagers
- Hygiène de vie nécessaire à l'exercice du métier
- Accidents du travail
- Sécurité dans le transport scolaire
- Principes de gestion des situations conflictuelles
- Criminalité et trafic des clandestins

Service, logistique (actualisation des connaissances)
- Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service
- Environnement économique du transport de voyageurs notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du permis D en cours de validité
Exercer la profession de conducteur urbain et interurbain de voyageurs,
Etre titulaire d'une FIMO ou d'une FCOS
Le participant devra être équipé de ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Pédagogie active.

Code
10741





i 2011

Formation continue obligatoire (FCO) marchandises

Améliorer sa pratique de transport routier de marchandises

Grâce à cette formation, les conducteurs parviennent à une meilleure maîtrise des coûts liés à l'utilisation du véhicule (carburant, entretien) et mettent en pratique une conduite rationnelle, permettant ainsi de contribuer au développement durable

QUI ?
- Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes

OBJECTIF(S)
- Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND
- calendrier page 40

PROGRAMME

Bilan des connaissances relatives
- Aux réglementations
- Aux techniques et comportement en conduite

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Caractéristiques techniques du véhicule
- Perfectionnement à une conduite sûre et économique grâce à l'informatique embarquée
- Chargement , arrimage et manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule
- Conduite individuelle et manœuvres professionnelles

Application des réglementations
- Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de marchandises
- Dispositifs de contrôle
- Réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, transport en compte propre et location) en national et en international

Santé, sécurité routière et environnementale
- Prévention des risques physiques
- Aptitude physique
- Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence
- Principe élémentaire de secourisme
- Règles de circulation et sécurité routière
- Risques de la route et facteurs aggravants
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- Circulation dans les tunnels, franchissement des passages à niveau et spécificités des grands ouvrages
- Criminalité et trafic de clandestins

Service, logistique
- Valorisation de l'image de marque de l'entreprise
- Environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché

Test final
- Evaluation des compétences acquises
- Correction
- Synthèse de la formation

PRÉ-REQUIS
Etre titulaire du permis C ou EC en cours de validité
Etre titulaire d'une FIMO ou d'une attestation valant FIMO

+PRODUIT

Démonstrations et mises en situations pratiques permanentes.

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Le règlement A.D.R. impose la formation des personnels qui travaillent dans le domaine du transport de marchandises dangereuses.
Ce chapitre concerne spécifiquement les formations des conducteurs de véhicules affectés au TMD. Notre offre de formation dans ce domaine est large : formation initiale et formation de recyclage.

La durée de validité de ces formations est de 5 années, renouvelables au plus tôt dans la dernière année de validité.

** Cette formation ne peut être suivie qu'après obtention de la formation de base, elle intègre les contenus de la spécialisation produits pétroliers et est reconnue dans les pays signataires de l'A.D.R.*

*** Cette formation ne peut être suivie qu'après obtention de la formation de base, elle est valable uniquement sur le territoire français*













Code 09975

DD N R! i 2011

TMD : formation initiale

Acquérir les connaissances de base du transport de marchandises dangereuses

Il est indispensable au sein d'une entreprise de favoriser une culture de sécurité et de prévention. Cette formation permet aux conducteurs d'acquérir les compétences pour respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses (TMD).

QUI ?

▪ Conducteurs de véhicules transportant des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 en colis ou dans des conteneurs pour vrac (autres que véhicule citerne et conteneur citerne)

OBJECTIF(S)

▪ Acquérir les connaissances nécessaires pour transporter des marchandises dangereuses (TMD) conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté ADR

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix : **450 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 41

PROGRAMME

Classification des matières dangereuses
13 classes de danger
▪ Moyens d'identification des matières dangereuses
Etiquettes réglementaires
Etiquettes de danger
▪ Etiquettes santé travail
Différents risques présentés par les matières
Propriétés physiques des matières
▪ Equipements de protection
Emballages
Divers modèles d'emballages
▪ Etiquetage et marquage des colis
▪ Responsabilités et obligations des acteurs Véhicules ▪ Signalisation et étiquetage ▪ Apposition de la signalisation et de l'étiquetage sur le véhicule ▪ Cas particulier des conteneurs
▪ Equipement et nettoyage des véhicules
Chargement et déchargement
▪ Restrictions de chargement et de déchargement ▪ Manutention et arrimage Règlements et dispenses à la réglementation ▪ ONU, ADR et arrêté ADR ▪ Dispenses totales selon le conditionnement (3.4.6) ▪ Dispenses partielles selon la masse transportée (1.1.3.6)
Documents obligatoires
Protocole de sécurité
▪ Consignes écrites de sécurité ▪ Cas particulier des déchets ▪ Document de marchandises dangereuses ▪ Certificats de formation des conducteurs
Circulation des véhicules
Accès interdits ▪ Restrictions de circulation ▪ Stationnement et surveillance des véhicules
▪ Franchissement des tunnels
Conduite
Règles de conduite ▪ Temps de conduite et de repos (RSE) ▪ Facteurs dangereux ▪ Hygiène de vie ▪ Alcool, drogue et médicaments ▪ Effets sur le comportement des conducteurs
Feu, risque spécifique
Théorie de la combustion
▪ Dangers associés au feu ▪ Infractions, sanctions et responsabilités ▪ Délits et sanctions
▪ Contraventions et sanctions
Accidents et incidents
Statistiques et causes d'accidents
▪ Consignes générales en cas d'accident
▪ Interventions possibles en cas de sinistre ▪ Plan de sûreté ▪ Matières à hauts risques ▪ Conseiller à la sécurité, rôles et fonctions
Examen de validation des connaissances acquises

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du permis B

+PRODUIT

Entraînements sur des feux réels (de solide, de liquide et de gaz), études de cas d'accidents liés à la conduite, aux opérations de chargement ou de déchargement et où la nature du produit est une circonstance aggravante.





Code 09969

DD N R! i 2011

TMD : formation de base (recyclage)

Maintenir les connaissances du transport de marchandises dangereuses

Favoriser le développement d'une culture de sécurité et de prévention est un enjeu important au sein de l'entreprise. Cette formation apporte les connaissances nécessaires pour respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses (TMD).

QUI ?

▪ Conducteurs de véhicules transportant des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 en colis ou dans des conteneurs pour vrac (autres que véhicule citerne et conteneur citerne)

OBJECTIF(S)

▪ Actualiser les connaissances nécessaires pour transporter des marchandises dangereuses (TMD) conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté ADR afin d'obtenir le renouvellement du certificat

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix : **390 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Consultez **www.afpa.fr**

PROGRAMME

Classification des matières dangereuses
13 classes de danger
▪ Moyens d'identification des matières dangereuses
Etiquettes réglementaires
Etiquettes de danger
▪ Etiquettes santé travail
Différents risques présentés par les matières
▪ Equipements de protection
Emballages
Divers modèles d'emballages
▪ Etiquetage et marquage des colis
▪ Responsabilités et obligations des acteurs
Véhicules
Signalisation et étiquetage
▪ Apposition de la signalisation et de l'étiquetage sur le véhicule
▪ Cas particulier des conteneurs
▪ Equipement et nettoyage des véhicules
Chargement et déchargement
▪ Restrictions de chargement et de déchargement ▪ Manutention et arrimage
Règlements et dispenses à la réglementation
ONU, ADR et arrêté ADR ▪ Dispenses totales selon le conditionnement (3.4.6)
▪ Dispenses partielles selon la masse transportée (1.1.3.6)
Documents obligatoires
Protocole de sécurité ▪ Consignes écrites de sécurité ▪ Cas particulier des déchets ▪ Document de marchandises dangereuses ▪ Certificats de formation des conducteurs
Circulation des véhicules
Accès interdits ▪ Restrictions de circulation ▪ Stationnement et surveillance des véhicules
▪ Franchissement des tunnels
Conduite
Règles de conduite ▪ Temps de conduite et de repos (RSE), rappels ▪ Facteurs dangereux ▪ Hygiène de vie ▪ Alcool, drogue et médicaments ▪ Effets sur le comportement des conducteurs
Feu, risque spécifique
Théorie de la combustion ▪ Dangers associés au feu ▪ Nature et comportement des feux ▪ Classes de feux ▪ Infractions, sanctions et responsabilités ▪ Délits et sanctions ▪ Contraventions et sanctions
Accidents et incidents
Statistiques et causes d'accidents
▪ Consignes générales en cas d'accident
▪ Interventions possibles en cas de sinistre ▪ Plan de sûreté ▪ Matières à hauts risques ▪ Conseiller à la sécurité, rôles et fonctions
Examen de validation des connaissances acquises

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du permis B. Etre en possession du certificat ADR formation initiale de base en cours de validité

+PRODUIT

Exercices pratiques sur des feux réels (de solide, de liquide et de gaz) en utilisant des extincteurs à eau, à CO2 et à poudre, études de cas d'accidents liés à la conduite, aux opérations de chargement ou de déchargement.



Code 09974

DD N R! i 2011

TMD citerne : spécialisation

Autoriser le transport des matières dangereuses sauf gaz en citernes

Favoriser le développement d'une culture de sécurité et de prévention est indispensable au sein de l'entreprise. Cette formation apporte les connaissances nécessaires au respect et à l'application de la réglementation des transports de marchandises dangereuses (spécialisation citernes)

QUI ?
▪ Conducteurs de véhicules citernes ou conteneurs citernes, d'un poids maximal autorisé supérieur à 3,5 tonnes, transportant des matières des classes 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9

OBJECTIF(S)
▪ Acquérir les connaissances nécessaires pour transporter des marchandises dangereuses en citernes, conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté ADR

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **4 jours**
▪ Prix : **580 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 41

PROGRAMME

Conducteurs et matières concernées
▪ Marchandises dangereuses transportables
Risques des produits transportés en citernes
▪ les liquides inflammables
▪ les autres produits
▪ Protection contre les risques
Matériel de transport
▪ Equipement de la citerne
Documents de bord obligatoires
▪ Documents relatifs au véhicule
▪ Documents relatifs à l'entreprise
▪ Documents relatifs à la marchandise transportée
Signalisation des véhicules citernes
▪ Panneaux orange
▪ Plaques étiquettes
▪ Signalisation des véhicules selon les produits transportés
Chargement et déchargement
▪ Charge et plan de chargement
▪ Chargement et déchargement des produits pétroliers
▪ Chargement et déchargement des produits chimiques
▪ Chargement et déchargement des produits chauds et des bitumes
▪ Chargement et déchargement des produits pulvérulents
▪ Chargement et déchargement des déchets
▪ Lavage des citernes
Circulation, stationnement et conduite des véhicules citernes
▪ Dispositions réglementaires concernant le stationnement et la surveillance des véhicules
▪ Précautions de conduite des véhicules citernes Interventions en cas d'incident et d'accident
▪ Consignes générales en cas d'accident
▪ **Interventions possibles en cas de sinistre**
Examen de validation des connaissances acquises

PRÉ-REQUIS
Etre titulaire du permis C ou EC
Etre en possession du certificat ADR formation initiale de base en cours de validité

+PRODUIT
Apports théoriques et temps d'entraînement (remplissage de documents et exercices d'application des règlements), étude de cas d'accidents.

Code 09968

DD N R! i 2011

TMD citerne : recyclage

Maintenir les connaissances pour transporter les marchandises dangereuses

Cette formation favorise le développement d'une culture de sécurité et de prévention au sein de l'entreprise. Le personnel sera en mesure de respecter et d'appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses.

QUI ?
▪ Conducteurs de véhicules citernes ou conteneurs citernes d'un poids maximal autorisé supérieur à 3,5 tonnes, transportant des matières des classes 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9

OBJECTIF(S)
▪ Actualiser les connaissances nécessaires pour transporter des marchandises dangereuses (spécialisation citernes) conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté ADR, afin d'obtenir le renouvellement de leur certificat

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix : **390 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 41

PROGRAMME

Conducteurs et matières concernées
Conducteurs spécialisés dans le transport de marchandises dangereuses ▪ Marchandises dangereuses transportables
▪ Protection contre les risques
Matériel de transport
Equipement du véhicule citerne
▪ Equipement de la citerne
Documents de bord obligatoires
Documents relatifs au conducteur
▪ Documents relatifs au véhicule
▪ Documents relatifs à l'entreprise
▪ Documents relatifs à la marchandise transportée
Signalisation des véhicules citernes
Panneaux orange ▪ Plaques étiquettes ▪ Signalisation des véhicules selon les produits transportés
Chargement et déchargement
Obligations des différents intervenants ▪ Charge et plan de chargement ▪ Chargement et déchargement des produits pétroliers ▪ Chargement et déchargement des produits chimiques ▪ Chargement et déchargement des produits chauds et des bitumes ▪ Chargement et déchargement des produits pulvérulents ▪ Chargement et déchargement des déchets
▪ Lavage des citernes
Circulation, stationnement et conduite des véhicules citernes
Dispositions réglementaires concernant la circulation
▪ Dispositions réglementaires concernant le stationnement et la surveillance des véhicules
▪ Précautions de conduite des véhicules citernes
Interventions en cas d'incident et d'accident
Consignes générales en cas d'accident ▪ Interventions possibles en cas de sinistre

PRÉ-REQUIS
Etre titulaire du permis C ou EC
Etre en possession du certificat ADR formation initiale de base et initiale de spécialisation citernes en cours de validité

+PRODUIT
Etudes de cas d'accidents.



TMD produits pétroliers : spécialisation

Acquérir les connaissances pour transporter des marchandises dangereuses

Cette formation permet de développer au sein de l'entreprise une culture de sécurité et de prévention. Elle apporte au personnel les compétences nécessaires au respect et à l'application de la réglementation des transports de marchandises dangereuses

QUI ?

▪ Conducteurs de véhicules citernes ou conteneurs citernes d'un poids max autorisé supérieur à 3,5 T, restreints au transport sur le territoire français uniquement des matières désignées par les n° ONU 1202-1203-1223-1227-1268-1300-1893-1999-3295, 3256 (uniquement huile de chauffe lourde et bitumes) de la classe 3, le n° ONU 3257 (uniquement bitumes) de la classe 9 et «les mélanges d'éthanol et d'essence contenant plus de 10 % d'éthanol du n° ONU 1993»

OBJECTIF(S)

▪ Acquérir les connaissances nécessaires pour transporter des produits pétroliers conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté ADR

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix : **390€ HT**

OÙ ET QUAND

Calendrier page 41

PROGRAMME

Conducteurs et matières concernées
Conducteurs spécialisés dans le transport de marchandises dangereuses ▪ Marchandises dangereuses transportables
Risques des produits pétroliers transportés en citernes
Risques présentés par les liquides inflammables ▪ Risques présentés par les produits chauds transportés en citernes ▪ Protection contre les risques
Matériel de transport
▪ Equipement de la citerne
Documents de bord obligatoires
▪ Documents relatifs au conducteur
▪ Documents relatifs au véhicule
▪ Documents relatifs à l'entreprise
▪ Documents relatifs à la marchandise transportée
Signalisation des véhicules citernes
Panneaux orange ▪ Plaques étiquettes
▪ Signalisation des véhicules selon les produits transportés
Chargement et déchargement
▪ Charge et plan de chargement
▪ Chargement et déchargement des produits pétroliers ▪ Chargement et déchargement des produits chauds et des bitumes ▪ Chargement et déchargement des déchets
▪ Lavage des citernes
Circulation, stationnement et conduite des véhicules citernes
Dispositions réglementaires concernant la circulation
▪ Dispositions réglementaires concernant le stationnement et la surveillance des véhicules
▪ Précautions de conduite des véhicules citernes
Interventions en cas d'incident et d'accident
Consignes générales en cas d'accident
▪ Interventions possibles en cas d'incident
Examen

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis C ou EC.
Être en possession du certificat ADR formation initiale de base en cours de validité

+PRODUIT

QCM à l'entrée de la formation et contrôle des connaissances à la sortie, apports théoriques, exercices pratiques (exercices d'application des règlements), études de cas.

Code 09967 — DD — N — R! — i 2011

TMD produits pétroliers : recyclage

Maintenir les connaissances pour transporter des marchandises dangereuses

Il est indispensable au sein de l'entreprise de développer une culture de sécurité et de prévention pour limiter les risques liés au transport de marchandises dangereuses (produits pétroliers). Cette formation apporte au personnel toutes les connaissances pour respecter et appliquer la réglementation.

QUI ?

▪ Conducteurs de véhicules citernes ou conteneurs citernes d'un poids max autorisé supérieur à 3,5 T, restreints au transport sur le territoire français uniquement des matières désignées par les n° ONU 1202-1203-1223-1227-1268-1300-1893-1999-3295, 3256 (uniquement huile de chauffe lourde et bitumes) de la classe 3, le n° ONU 3257 (uniquement bitumes) de la classe 9 et «les mélanges d'éthanol et d'essence contenant plus de 10 % d'éthanol du n° ONU 1993»

OBJECTIF(S)

▪ Actualiser les connaissances nécessaires au transport des produits pétroliers conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté ADR

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **1 jour**
▪ Prix : **200 € HT**

OÙ ET QUAND

Calendrier page 41

PROGRAMME

Conducteurs et matières concernées
Risques présentés par les liquides inflammables ▪ Risques présentés par les autres produits transportés en citernes ▪ Protection contre les risques
Risques des produits transportés en citernes
Etiquettes de danger ▪ Etiquettes santé travail
Matériel de transport
Equipement du véhicule citerne
▪ Equipement de la citerne
Documents de bord obligatoires
Documents relatifs au conducteur
▪ Documents relatifs au véhicule
▪ Documents relatifs à l'entreprise
▪ Documents relatifs à la marchandise transportée
Signalisation des véhicules citernes
Panneaux orange ▪ Plaques étiquettes
▪ Signalisation des véhicules selon les produits transportés
Chargement et déchargement
Obligations des différents intervenants ▪ Charge et plan de chargement ▪ Chargement et déchargement des produits pétroliers
▪ Chargement et déchargement des produits chimiques ▪ Chargement et déchargement des produits chauds et des bitumes ▪ Chargement et déchargement des produits pulvérulents ▪ Chargement et déchargement des déchets ▪ Lavage des citernes
Circulation, stationnement et conduite des véhicules citernes
Dispositions réglementaires concernant la circulation
▪ Dispositions réglementaires concernant le stationnement et la surveillance des véhicules
▪ Précautions de conduite des véhicules citernes
Interventions en cas d'incident et d'accident
Consignes générales en cas d'accident ▪ Interventions possibles en cas de sinistre

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du permis C ou EC
Etre en possession du certificat ADR formation initiale de base et initiale de spécialisations produits pétroliers en cours de validité

+PRODUIT

Examen de fin de stage.

FORMATION INITIALE DU CONDUCTEUR (FIMO)

Le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 a harmonisé et renforcé les obligations de formation initiale des conducteurs routiers de marchandises et de voyageurs. Ces dispositions réglementaires d'une durée de 140 heures sont applicables depuis le 10 septembre 2008 pour le transport de voyageurs et le 10 septembre 2009 pour le transport de marchandises. Ces formations doivent être renouvelées tous les 5 ans.

Le décret a instauré une formation dite « passerelle » qui permet la mobilité entre les secteurs marchandises et voyageurs sans devoir suivre une nouvelle formation initiale complète. Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire de la catégorie des véhicules utilisés pour la formation « passerelle ».

Ces formations répondent au cahier des charges du ministère des Transports et permettent la délivrance de l'attestation ad hoc, à terme de la carte de qualification prévue par les textes réglementaires.





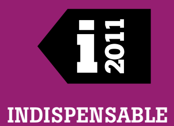
DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE

FORMATION INITIALE DU CONDUCTEUR (FIMO)



FIMO marchandises

Acquérir la pratique du transport routier de marchandises

Cette formation permet d'agir positivement sur le taux de sinistralité en sensibilisant les conducteurs au risque routier. Elle apporte les compétences pour adopter une conduite rationnelle afin de diminuer les coûts, liés à l'utilisation du véhicule, en matière de carburant et d'entretien participant de ce fait, au développement durable

QUI ?
▪ Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 T

OBJECTIF(S)
▪ Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité ▪ Connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique ▪ Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **20 jours** ▪ Prix : **1 890 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 42

PROGRAMME

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
Caractéristiques techniques du véhicule
▪ Perfectionnement à une conduite sûre et économique grâce à l'informatique embarquée
▪ Utilisation de boite de vitesse automatisée ou automatique
▪ Chargement , arrimage et manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et de la bonne utilisation du véhicule
▪ Conduite individuelle et manœuvres professionnelles
Application des réglementations
Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de marchandises
▪ Dispositifs de contrôle
▪ Réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, transport en compte propre et location) en national et en international, notamment les différents contrats et documents nécessaires à l'acheminement des marchandises
Santé, sécurité routière et environnementale
Prévention des risques physiques (hypovigilance)
▪ Aptitude physique ▪ Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence
▪ Principe élémentaire de secourisme
▪ Règles de circulation et sécurité routière
▪ Circulation dans les tunnels, franchissement des passages à niveau ▪ Criminalité et trafic de clandestin ▪ Service, logistique
▪ Valorisation de l'image de marque de l'entreprise ▪ Environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché
Test final
Evaluation des compétences
▪ Correction
▪ Synthèse de la formation

PRÉ-REQUIS
Etre titulaire du permis C ou EC en cours de validité

+PRODUIT
Alternance de méthodes, démonstrations et temps d'entraînement.

Code
10508

DD N R! i 2011

FIMO voyageurs

Acquérir la pratique du transport routier de voyageurs

Cette formation permet d'agir positivement sur le taux de sinistralité en sensibilisant les conducteurs au risque routier. Elle apporte les compétences pour adopter une conduite rationnelle afin de diminuer les coûts, liés à l'utilisation du véhicule, en matière de carburant et d'entretien participant de ce fait au développement durable.

QUI ?
▪ Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de voyageurs comportant plus de 8 places assises, non compris le conducteur

OBJECTIF(S)
▪ Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité ▪ Connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique ▪ Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **20 jours** ▪ Prix : **1890 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 42

PROGRAMME

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
Caractéristiques techniques du véhicule ▪ Perfectionnement à une conduite sûre et économique
▪ Utilisation de boite de vitesse automatisée ou automatique
▪ Chargement, respect des consignes de sécurité et utilisation correcte, du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers ▪ Conduite individuelle et manœuvres professionnelles
Application des réglementations
Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs ▪ Dispositifs de contrôle ▪ Réglementation applicable aux transports de voyageurs en national ou international, urbain et non urbain et les différents contrats et documents nécessaires
Santé, sécurité routière et environnementale
Prévention des risques physiques (hypovigilance) ▪ Aptitude physique
▪ Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence ▪ Principe élémentaire de secourisme ▪ Règles de circulation et sécurité routière
▪ Sécurité dans le transport scolaire
▪ Risques de la route et facteurs aggravants ▪ Circulation dans les tunnels, franchissement des passages à niveau ▪ Criminalité et trafic de clandestin ▪ Service, logistique ▪ Valorisation de l'image de marque de l'entreprise
▪ Environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et rôle des différents acteurs économiques et institutionnels
Test final
Evaluation des compétences acquises ▪ Correction ▪ Synthèse de la formation

PRÉ-REQUIS
Etre titulaire du permis D ou ED en cours de validité

FORMATION INITIALE DU CONDUCTEUR (FIMO)



Passerelle transport de marchandises

Acquérir les connaissances complémentaires pour le transport routier de marchandises

La diminution du risque routier représente un enjeu majeur pour ce secteur. Cette formation apporte aux conducteurs les connaissances pour appliquer les réglementations et mettre en œuvre une conduite rationnelle

QUI ?
- Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes

OBJECTIF(S)
- Acquérir ou compléter ses connaissances et compétences nécessaires à l'accès au secteur du transport routier de marchandises

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 42

PROGRAMME

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
Caractéristiques techniques du véhicule • Perfectionnement à une conduite sûre et économique utilisant les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée • Utilisation de boite de vitesse automatisée ou automatique • Chargement , arrimage et manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule • Conduite individuelle et manœuvres professionnelles
Application des réglementations
Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de marchandises • Dispositifs de contrôle • Réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, transport en compte propre et location) en national et en international, notamment les différents contrats et documents nécessaires à l'acheminement des marchandises
Santé, sécurité routière et environnementale
Prévention des risques physiques (hypovigilance) • Aptitude physique • Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence • Principe élémentaire de secourisme • Règles de circulation et sécurité routière • Risques de la route et facteurs aggravants • Circulation dans les tunnels, franchissement des passages à niveau • Criminalité et trafic de clandestin • Service, logistique • Valorisation de l'image de marque de l'entreprise • Environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché
Test final
Evaluation des compétences acquises • Correction • Synthèse de la formation

PRÉ-REQUIS
Etre titulaire du permis C ou EC en cours de validité
Etre titulaire d'un titre ou diplôme du secteur marchandises ou d'une attestation FIMO Marchandises

+PRODUIT

Apports théoriques, démonstrations et mises en situations pratiques permanentes.

Code
10628

DD




Passerelle transport de voyageurs

Acquérir les connaissances complémentaires pour le transport routier de marchandises

Agir de manière positive sur le taux de sinistralité est un enjeu essentiel du secteur routier. Ce stage apporte les éléments clés pour appliquer les réglementations et mettre en pratique une conduite rationnelle

QUI ?
- Toute personne souhaitant exercer le métier de conducteur de véhicule affecté au transport routier de voyageurs comportant plus de 8 places assises, non compris le conducteur

OBJECTIF(S)
- Acquérir ou compléter ses connaissances et compétences nécessaires à l'accès au secteur du transport routier de voyageurs

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 42

PROGRAMME

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
Caractéristiques techniques du véhicule • Perfectionnement à une conduite sûre et économique • Utilisation de boîte de vitesse automatisée ou automatique • Chargement, respect des consignes de sécurité et utilisation correcte, du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers • Conduite individuelle et manœuvres professionnelles
Application des réglementations
Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs • Dispositifs de contrôle • Réglementation applicable aux transports de voyageurs en national ou international, urbain et non urbain et les différents contrats et documents nécessaires selon le transport à réaliser
Santé, sécurité routière et environnementale
Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence et risques • Sécurité dans le transport scolaire • Les principes de la gestion des situations conflictuelles
Service, logistique
Valorisation de l'image de marque de l'entreprise • Environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et rôle des différents acteurs économiques et institutionnels
Test final
Evaluation des compétences acquises • Correction • Synthèse de la formation

PRÉ-REQUIS
Etre titulaire du permis D ou ED en cours de validité
Etre titulaire d'un titre ou diplôme du secteur Voyageurs ou d'une attestation FIMO Voyageurs

+PRODUIT

Apports théoriques, démonstrations et mises en situations pratiques permanentes.


Comment rendre
certains salariés
plus efficaces ?
Vous êtes confrontés
à des déficits de main-d'oeuvre qualifiée ?
VOICI +FLEX :
4 FORMATIONS INNOVANTES
Une réponse positive à la MOBILITÉ interne,
la POLYVALENCE, par la maîtrise des compétences
TRANSVERSALES, transférables d'un métier à un autre.
Elles permettent aussi d'anticiper les changements de métiers
dus à un nouveau contexte règlementaire, technologique
ou à une période de forte mutation économique.
4 parcours
pour des salariés
+ au point
avec des savoirs clefs
+ à l'aise
dans l'entreprise
+ relationnels
dans son emploi
+ performants pour évoluer
Pour plus d'information
N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN
www.afpa.fr
afpa
La formation professionnelle
© Les Éditions Stratégiques. Crédit photo : Jacques Grison.

TRANSPORT PAR AUTOCAR

Rôle du conducteur en transport scolaire
Code 10756 - page 19

Parmi les différentes activités du transport par autocar, le transport scolaire représente une part de marché non négligeable. L'exercice de cette activité requiert, de la part du conducteur, des connaissances et une vigilance particulières.



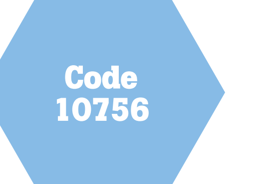








TRANSPORT PAR AUTOCAR





Rôle du conducteur en transport scolaire : sécurité, communication et relation commerciale

En transport scolaire, le conducteur d'autocar veille au respect des consignes de sécurité et privilégie la relation avec le client. Ce stage lui permet d'optimiser sa polyvalence en se sensibilisant à la sécurité et en adoptant des comportements adaptés avec les voyageurs.

QUI ?
- Conducteurs de transport en commun

OBJECTIF(S)
- Identifier les risques spécifiques liés au transport scolaire et péri-scolaire
- Sensibiliser les conducteurs à la nécessité de la prise en compte de ces risques
- Améliorer la prévention de la sécurité
- Acquérir les comportements clients adaptés

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 42

Polyvalence fonctionnelle du conducteur scolaire

PROGRAMME

Connaître la réglementation
- Transport d'enfants
- Responsabilité
- Règles de sécurité

Organisation des transports d'enfants

Prise en compte de l'environnement relationnel du transport scolaire

Le conducteur et ses clients
- Image de l'entreprise
- Techniques de communication
- Comportement adapté

PRÉ-REQUIS
Permis de conduire de la catégorie D
Etre en régularité au regard des obligations de formation (FIMO, FCO)

+PRODUIT
Apports théoriques et entraînements techniques.

COMPORTEMENT AU TRAVAIL

La maîtrise technique du véhicule n'est pas la seule compétence que doivent mobiliser les conducteurs professionnels dans l'exercice de leur activité.

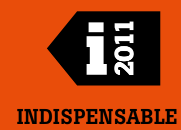
Les compétences relationnelles et comportementales associées au métier y prennent une importance croissante, qu'il s'agisse de la conduite économique du véhicule intégrant la notion de développement durable, du respect des règles et comportements liés à la sécurité au travail ou encore de la gestion des relations interpersonnelles.

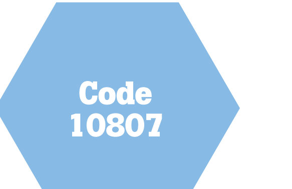














Conduite rationnelle

Maîtrisez vos coûts

Cette formation contribue à la diminution du risque routier (accidents) et à la maîtrise du poste « carburant » et « entretien » par une conduite rationnelle

QUI ?
- Conducteurs marchandises
- Conducteurs voyageurs titulaires

OBJECTIF(S)
- Réaliser une économie de carburant
- Optimiser la sécurité routière lors de la conduite quotidienne d'un véhicule lourd
- Respecter les préconisations du constructeur

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 43

PROGRAMME

Connaître les effets des forces qui s'appliquent aux véhicules en mouvement
- Energie cinétique
- Accélération
- Vitesse
- Décélération

Acquérir des notions sur les caractéristiques et le fonctionnement des moteurs diesel modernes et leur utilisation
- Puissance
- Couple
- Rendement

Acquérir des notions sur les boites de vitesses modernes et leur utilisation

S'approprier les informations nécessaires à la conduite rationnelle du véhicule sur les fiches descriptives et livrets d'utilisation des véhicules lourds

S'approprier les notions de sécurité routière nécessaires à la conduite rationnelle d'un véhicule lourd

Conduire un véhicule maxi code en condition de charge maximale et sur un parcours accidenté

PRÉ-REQUIS
Avoir une expérience de la conduite routière des véhicules lourds ou légers affectés au transport de personnes ou de marchandises - Permis B, C, D, E (c)

+PRODUIT

Mises en situation sur véhicule.

Code
10810




Gestion des situations difficiles

Prévenir les conflits avec les clients ou les passagers

La diminution des litiges ayant pour origine une situation conflictuelle est important dans le secteur du transport de voyageurs. Ce stage apporte toutes les techniques et outils pour une meilleure maîtrise de soi et une gestion du stress dans un souci d'amélioration de la qualité de service rendu aux voyageurs.

QUI ?
- Conducteurs voyageurs

OBJECTIF(S)
- Prévenir les situations conflictuelles en exercice du service pour éviter les litiges dans le cadre de la démarche commerciale de l'entreprise
- Repérer les outils et techniques de communication

DURÉE ET PRIX :
- Durée : **2 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND :
- Calendrier page 43

PROGRAMME

Notions sur le cadre de référence, les obstacles, le feed back, la communication non verbale, les phénomènes de groupe pour identifier les symptômes du stress et les moyens de lutte ou de maîtrise du stress

Différenciation des faits et opinions

Identification de ses propres comportements dans une communication

Appropriation des notions de l'analyse transactionnelle, des états du moi, notion d'egogramme, transactions ou attitudes de Porter

Différenciation des types de groupes et de clients

Acquisition des notions relatives au stress

Différenciation des facteurs de stress, pour le conducteur, pour les usagers, dans la conduite

Etablissement du lien avec la qualité de service

PRÉ-REQUIS
Avoir une expérience du secteur avec une activité en service régulier urbain ou interurbain

+PRODUIT

Méthode basée sur l'expérience des participants et facilitant les échanges.

CONDUITE EN SÉCURITÉ-CACES®

Les Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont devenus des outils incontournables dans la prévention des risques liés à la conduite des engins de manutention à conducteur porté au sein des Entreprises.
Pour les engins de l'industrie et des entrepôts, la recommandation dite R389 de la CNAM-TS concerne les salariés utilisateurs de ces engins selon 6 catégories, dont les 3 principales sont :

Catégorie 1 : transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol
Catégorie 3 : chariot élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 Kg
Catégorie 5 : chariots élévateurs à mât rétractable.

L'AFPA propose des stages de perfectionnement permettant d'acquérir la maîtrise de ces engins, avec à l'issue de la formation, le passage d'évaluations théoriques et pratiques : en cas de succès, les salariés se verront délivrer le CACES® des catégories obtenues.

Nos campus organisant ces formations sont agréés pour délivrer les CACES®. La durée de validité est de 5 ans pour la « R389 ». A l'issue de ces 5 ans, un renouvellement est nécessaire.

IMPORTANT : la durée de la formation est variable en fonction de l'expérience et de la maîtrise de la conduite des engins : de la durée minimale (1ou 2 jours selon les catégories d'engins) jusqu'à 4 ou 5 jours selon la technicité et le cumul de différents CACES®.
Nos formateurs spécialistes de ces questions peuvent vous aider à déterminer la durée individualisée optimale.





DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE



DD
N
R!
i 2011

CACES R389 : Conduite de chariot de catégorie 1 + test CACES®

Engins de manutention à conducteur porté

Les salariés sont formés conformément à la recommandation de la CNAM - TS. Cette formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne

QUI ?
▪ Tout conducteur amené à conduire cette catégorie de chariot

OBJECTIF(S)
▪ Connaître et respecter la réglementation sur la conduite de chariots de manutention et la recommandation R389
▪ Conduire et manœuvrer en sécurité

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **3 jours** (durée variable selon l'expérience)
▪ Prix : **450 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 43

PROGRAMME

Connaître la réglementation R389

Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser

Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste

Circuler à vide et en charge

Charger et décharger un véhicule par l'arrière à partir d'un quai Repérer les anomalies et les signaler

Test CACES® catégorie 1

PRÉ-REQUIS
Présenter un certificat d'aptitude médicale comme exigé par le décret du 3 décembre 1998 (J.O n° 280 page 18215) relatif à la conduite des engins de manutention à conducteurs portés Se munir de chaussures de sécurité

+PRODUIT

Le campus AFPA est agréé CACES® Passage des épreuves théoriques et pratiques pour obtenir le CACES® catégorie 1.

Code
10812







i 2011

CACES R389 - Conduite de chariot catégorie 3 + test CACES®

Engins de manutention à conducteur porté

Les salariés seront formés à la conduite en sécurité des engins de manutention à conducteur porté de catégorie 3, selon la recommandation dite R389 de la CNAM-TS. La formation facilite la délivrance des autorisations de conduite interne

QUI ?
▪ Cariste

OBJECTIF(S)
▪ Connaitre la réglementation et la recommandation
▪ Apprendre la conduite en sécurité

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **5 jours** (durée variable selon expérience)
▪ Prix : **550 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 43

PROGRAMME

Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser

Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste

Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage

Prise, transport et dépose d'une charge longue ou volumineuse

Circuler sur un plan incliné

Effectuer des gerbages et des rangements en piles Effectuer des stockages et destockages jusqu'à une hauteur de 4 m

Charger et décharger un véhicule latéralement

Repérer les anomalies et les signaler

Test CACES® catégorie 3

PRÉ-REQUIS
Aptitude médicale comme exigée par le décret du 3 décembre 1998 (J.O n° 280 page 18215) relatif à la conduite des engins de manutention à conducteurs portés Se munir de chaussures de sécurité

+PRODUIT

Le campus AFPA agréé CACES® permet l'obtention d'un certificat d'aptitude reconnu par la CNAM-TS.

CONDUITE EN SÉCURITÉ-CACES®

Code 10813



R!





CACES R389 - Conduite de chariot catégorie 5 + test CACES®

Cette formation permet aux salariés de se former à la conduite en sécurité des engins de manutention à conducteur porté de catégorie 5, conformément à la recommandation dite R389 de la CNAM-TS.

QUI ?
- Cariste

OBJECTIF(S)
- Connaitre la réglementation et la recommandation
- Apprendre la conduite en sécurité

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours** (durée variable selon expérience)
- Prix : **550 € HT**

OÙ ET QUAND
- calendrier page 43

Engins de manutention à conducteur porté

PROGRAMME

Vérifier l'adéquation du chariot avec les opérations à réaliser

Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste

Circuler à vide et en charge, marche AV et AR, en virage

Effectuer des gerbages et des rangements en piles

Effectuer des stockages et destockages à toutes les hauteurs jusqu'à au moins 6 m

Repérer les anomalies et les signaler

Test CACES® catégorie 5

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale comme exigée par le décret du 3 décembre 1998 (J.O n° 280 page 18215) relatif à la conduite des engins de manutention à conducteurs portés
Se munir de chaussures de sécurité

+PRODUIT

Obtention d'un certificat d'aptitude reconnu par la CNAM-TS assurée par un campus AFPA agréé CACES®

EXPLOITATION, ORGANISATION

Le domaine du transport-logistique dont relève l'exploitation est en pleine mutation. Les cadres réglementaires sont multiples et évolutifs, une actualisation permanente de leur application est nécessaire. Le personnel d'exploitation, en tant qu'organisateur de la production de transport, est au centre des évolutions.

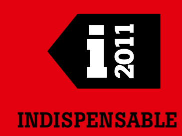
De l'optimisation des activités à la qualité des services, l'organisation des transports est le poste-clé pour la rentabilité et la pérennité de l'entreprise.

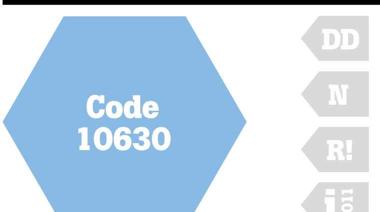












DD N R! i 2011

Gérer les temps de travail et de repos des conducteurs

Transports Routiers de Marchandises

La prise en compte des contraintes réglementaires et commerciales dans l'organisation des tournées des véhicules est primordiale pour le responsable d'exploitation transport. Cette formation apporte les éléments et outils pour améliorer sa pratique commerciale, respecter les textes législatifs et limiter les infractions.

QUI ?
- Exploitants
- Tout salarié d'une entreprise concerné par cette réglementation

OBJECTIF(S)
- Gérer les différents temps d'activité et de repos des conducteurs
- Tenir compte des contraintes réglementaires et commerciales

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 44

PROGRAMME

Respecter les règles du travail
- Les règles du code de travail
- Les dispositions de la convention collective du transport

Utiliser la terminologie
- La conduite continue
- Les temps de repos
- Le temps de travail
- Le temps à disposition

Connaître les bases de la RSE (Réglementation Sociale Européenne)

PRÉ-REQUIS
Avoir une expérience du secteur

+PRODUIT
Méthode interactive.

Code
10629







i 2011

Prévenir et traiter les litiges

Appliquer les procédures du secteur transport routier de marchandises

Ce stage apporte les méthodes et outils nécessaires à l'amélioration de la procédure qualité interne dans la prévention des litiges et éviter le blocage de facture, dans un souci de satisfaction client

QUI ?
- Réceptionnaires d'entreprise, de dépôt Conducteurs Employés SAV

OBJECTIF(S)
- Instruire des dossiers litiges en déterminant les responsabilités conformément aux textes réglementaires tout en privilégiant le contexte commercial

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 44

PROGRAMME

Ouvrir le dossier litige (ordonner, classer les pièces du dossier, donner suite)

Faire remonter les informations

Archiver les pièces

Vérifier si le plaignant est parti du contrat de transport

Caractériser le contrat de transport

Etudier les articles concernés dans les contrats types

Repérer et comprendre les articles du code de commerce concernés par les transports

Connaître les montants légaux des indemnisations
Travailler avec les compagnies d'assurance

Aborder la « déclaration d'intérêt spécial à la livraison »

Instruire le dossier litige

Mettre en forme un cahier des charges de prévention du litige

Informer le service contentieux ou comptabilité ainsi que le client

PRÉ-REQUIS
Aucun



DD
N
R!
i 2011

Gérer les tournées pour optimiser ses coûts

Transports Routiers de Marchandises

Ce stage permet à l'exploitant d'acquérir les méthodes et techniques pour rationaliser les distances parcourues, optimiser le remplissage des véhicules, regrouper les commandes avec comme objectif la satisfaction client.

QUI ?

- Employé de service transport
- Exploitant messagerie

OBJECTIF(S)

- Composer des tournées de transport optimisées en kilomètres et en charge
- Respecter les contraintes commerciales et réglementaires

DURÉE ET PRIX

- Durée : **2 jours**
- Prix : **650 € HT**

OÙ ET QUAND

- Calendrier page 44

PROGRAMME

Connaître les caractéristiques des véhicules
- Poids
- Dimensions
- Coûts, etc.

Connaître les bases du code de la route
- Types de route
- Vitesse, etc.

Connaître les bases du droit du travail et de la RSE (Réglementation Sociale Européenne)

Utiliser des outils de localisation de lieux
- Cartes routières
- Logiciels
- Sites internet

Prendre des ordres, des aléas en cours d'exécution et distribuer l'activité dans un souci de satisfaction du client

PRÉ-REQUIS

Aucun

+PRODUIT

Basée sur l'expérience des participants.

FLUIDES FRIGORIGÈNES

Vos personnels doivent obtenir leur attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes avant fin 2011.

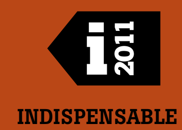
Pour cela, vous devez faire la preuve de la compétence de votre personnel intervenant sur la climatisation, puis mettre en place la traçabilité des manipulations de fluides.











Code 10500




Fluides frigorigènes : maîtriser les prestations en climatisation catégorie V

Manipuler les fluides conformément au Code de l'environnement

Cette formation prépare au passage du test d'aptitude catégorie V. Elle est obligatoire pour tout salarié manipulant les fluides. Elle prépare à la mise en œuvre du suivi des fluides dans l'entreprise. L'entreprise conserve la maîtrise des interventions de diagnostic, de reconversion et de nettoyage de la boucle froide.

QUI ?
- Mécaniciens, électriciens, encadrement, responsables SAV, experts

OBJECTIF(S)
- Réaliser le service après-vente d'une climatisation embarquée
- Effectuer la gestion documentaire nécessaire au suivi des fluides
- Réaliser des opérations de reconversion d'une boucle froide

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **1 090 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 44

PROGRAMME

Apports théoriques :
Historique de la climatisation
Rappels de thermodynamique
Confort climatique
Fluides frigorigènes
Etude approfondie des composants de la boucle froide
Réglementation européenne et nationale
Obligations pour les opérateurs et les intervenants
Eléments de la fiche d'intervention
Transmission du bilan fluide
Hygiène et sécurité pour la manipulation des fluides

Exercices pratiques :
Repérer les éléments de la boucle froide véhicules et engins
Contrôler la climatisation par mesure de température puis des pressions
Contrôler l'étanchéité du circuit
Manipuler le fluide de l'installation
Réaliser un complément de charge
Reconvertir une installation de CFC en HFC
Etablir la fiche d'intervention
Nettoyer et désinfecter le circuit d'air
Remplacer le filtre déshydrateur
Analyser le dysfonctionnement d'une installation de climatisation

PRÉ-REQUIS
Savoir rédiger un ordre de réparation
Venir avec ses vêtements de travail et ses chaussures de sécurité

+PRODUIT

Vous pratiquez sur tout type de matériel

Code 10980





Fluides frigorigènes : les obligations réglementaires de la climatisation embarquée

Préparer le test théorique du test d'aptitude catégorie V

Cette formation prépare au passage du test d'aptitude catégorie V. Elle est obligatoire pour tout salarié manipulant les fluides. Elle prépare à la mise en œuvre du suivi des fluides dans l'entreprise

QUI ?
- Toute personne devant manipuler, assurer le suivi ou traiter des documents relatifs aux fluides frigorigènes

OBJECTIF(S)
- Conformément au code de l'environnement : Etre en mesure de passer les tests écrits de l'attestation d'aptitude en catégorie V
- Appliquer la réglementation fluide frigorigène dans l'entreprise

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1 jour**
- Prix : **300 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 44

PROGRAMME

Apports Théoriques :
La technologie de la climatisation

L'impact des fluides frigorigènes

Le code de l'environnement

Les obligations du statut d'opérateur

Les documents pour la gestion des fluides

L'hygiène et la sécurité pour la manipulation des fluides frigorigènes

PRÉ-REQUIS
Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet à haut débit

FLUIDES FRIGORIGÈNES

Code
10503



N



i 2011

Attestation d'aptitude catégorie V

Passer le test d'aptitude pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V

Pour obtenir l'attestation de capacité nécessaire pour devenir opérateur dans le cadre de l'application du Code de l'environnement en remplacement du décret relatif aux fluides frigorigènes (N° 2007-737), une entreprise du secteur de la réparation des véhicules, des engins et des matériels doit disposer d'un personnel qualifié titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées en catégorie V

QUI ?

▪ Tout professionnel du secteur de la réparation des véhicules, des engins et des matériels intervenant sur la maintenance de la boucle froide des systèmes climatisés embarqués

OBJECTIF(S)

▪ Réaliser le test d'aptitude obligatoire pour effectuer les opérations de catégorie V sur un équipement contenant du fluide frigorigène

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **1/2 journée**
▪ Prix : **300 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 45

PROGRAMME

Evaluations théorique (1/2 heure) et pratique (1 heure pour les démolisseurs et 1 heure et demi hors démolisseurs) conformes à l'arrêté relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du Code de l'environnement et portant sur :

▪ les connaissances élémentaires de l'impact écologique des fluides frigorigènes et des réglementations correspondantes en matière d'environnement
▪ l'appropriation du fonctionnement de la boucle froide d'un système frigorifique
▪ les compétences pour intervenir sur les équipements climatisés embarqués
▪ la mise en œuvre de méthodes et de procédures pour réaliser des tests d'étanchéité
▪ les capacités à gérer écologiquement la manipulation de fluide frigorigène lors des opérations d'installation, d'entretien, de réparation et de récupération

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie V en termes de contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du Code de la route
Venir au test avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants)

+PRODUIT

Résultat de l'évaluation communiqué immédiatement au candidat.

PRÉVENTION DES RISQUES, SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sûreté des personnes, valides ou non, est un enjeu et une obligation pour les entreprises.

Nos stages de perfectionnement respectent la réglementation, optimisent la prévention et l'intégration de bonnes pratiques.
Ils protègent vos salariés et vos clients face aux risques rencontrés à domicile.











HABILITATIONS ÉLECTRIQUES LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Comme vous le savez, en tant qu'employeur, vous avez l'obligation d'habiliter le personnel qui intervient sur des installations électriques. Ces habilitations doivent être précédées d'une formation aux risques électriques. Mais attention, dans le domaine de la BASSE TENSION, la réglementation évolue. De nouveaux décrets et textes réglementaires vont paraître prochainement.

1/ JUSQU'À LA DATE D'APPLICATION

L'ancien système d'habilitation s'applique et l'AFPA continue à vous proposer son offre de stages conformes au décret du 14 novembre 1988 :

Les 3 « préparations initiales » à l'habilitation électrique :

- **10022 - Habilitation électrique B0/B0V - préparation initiale**
- **10016 - Habilitation électrique B1/B1V/B2/B2V - préparation initiale**
- **10018 - Habilitation électrique BR - préparation initiale**

Les 3 « formations recyclage » à l'habilitation électrique :

- **10772 - Habilitation électrique B0/B0V - recyclage**
- **10770 - Habilitation électrique B1/B1V/B2/B2V - recyclage**
- **10771 - Habilitation électrique BR - recyclage**

> Pour vous inscrire **N° Indigo 0 826 46 14 14** 0,15 € TTC / MN

Tous les détails sont sur **www.afpa.fr**

2/ DÈS LA DATE D'APPLICATION

des nouveaux textes, l'AFPA proposera, les nouveaux produits de formation, en conformité avec la nouvelle norme UTE C18-510. A l'AFPA, ces produits sont déjà prêts, des formateurs déjà formés, pour mettre en oeuvre ces stages.

L'AFPA propose une offre complète

- **6 préparations initiales,** pour les non électriciens : B0/H0/H0V exécutant, B0/H0/H0V chargé de chantier, BE manoeuvres, HE manoeuvres, BS et BP photovoltaïque,
- **5 préparations initiales,** pour les électriciens en basse tension : BE mesure/BE vérification, BE essais, BR, BC et B1/B1V/B2/B2V,
- **4 préparations initiales,** pour les électriciens en haute tension A: HE essais, HE mesure/HE vérification, H1/H1V/H2/H2V et HC,
- **Des stages de recyclage,** en lien avec toutes les catégories d'habilitation mentionnées ci-dessus.

Consultez régulièrement **www.afpa.fr** pour être opérationnel dès le changement de la réglementation



DD N R! i 2011

Connaître les gestes et postures pour prévenir les accidents

Sensibilisation à la prévention des risques professionnels

La maîtrise des gestes et postures intégrée au processus de prévention des risques contribue à la réduction des accidents du travail

QUI ?
▪ Tout public

OBJECTIF(S)
▪ Adopter gestes et postures favorisant une bonne pratique de son activité
▪ Connaître et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort
▪ Utiliser les techniques de prévention pour réduire les risques d'accident

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **1 jour**
▪ Prix : **290 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ calendrier page 47

PROGRAMME

Le cadre juridique et les obligations légales
– Code du travail
– Réglementation
– Normes...

Repères sur les pathologies liées aux mauvaises postures dans l'exercice du métier :
les conséquences des mauvaises positions

Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort

Notions d'évaluation des risques
(méthode d'analyse)

Organisation de la prévention
- Signalétique obligatoire ou conseillée
- Diffusion de l'information
- Comportements
- Equipements spécifiques

Adaptation des principes et des techniques à des lieux et des situations variés

Prise de conscience des freins à la mise en œuvre de ces techniques

PRÉ-REQUIS
Etre équipé de chaussures de sécurité

Code
09994



R!


Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Niveau initial

Acquérir les connaissances nécessaires à la prévention des risques

Avoir du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence est rendu obligatoire par le Code du Travail. Ce stage permet la prévention des complications immédiates résultant d'un accident

QUI ?
▪ Tout public

OBJECTIF(S)
▪ Situer le rôle du SST dans l'entreprise Rechercher les risques persistants pour protéger Examiner la victime
▪ Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence
▪ Savoir alerter les secours compétents

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix : **490 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ calendrier page 47

PROGRAMME

Identifier les principaux risques d'accidents du travail et l'intérêt de la prévention des risques professionnels

Connaître le rôle du sauveteur secouriste du travail (SST)

Apprendre la conduite à tenir en cas d'accident

Examiner la situation

Alerter les secours

Secourir les victimes

Appréhender les situations inhérentes aux risques spécifiques

PRÉ-REQUIS
Aucun

+PRODUIT

Exercices d'apprentissage et de simulations réalisés dans un environnement réel ou reconstitué.





Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - recyclage

Cette formation permet de répondre à l'obligation légale de recyclage pour les personnels certifiés SST et éviter une perte de qualification

QUI ?
- Tout sauveteur secouriste du travail à jour de sa formation continue

OBJECTIF(S)
- Actualiser ses connaissances en matière de secourisme

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1/2 journée**
- Prix : **130 € HT**

OÙ ET QUAND
- calendrier page 48

Maintenir ses connaissances en matière de secourisme

PROGRAMME

Repérage des écarts par rapport au comportement attendu du SST

Révision des gestes d'urgence
Actualisation de la formation au regard des risques de l'entreprise ou de l'établissement

Analyse des risques spécifiques au secteur d'activité

Actualisation de la formation au regard des modifications du programme

PRÉ-REQUIS

Etre sauveteur secouriste du travail
Apporter obligatoirement sa carte en début de formation

+PRODUIT

Prise en compte du contexte de travail des participants.


Avec afpa.fr,
j'anticipe et je décide
en connaissance de cause.
SERVICE +
LA DISPONIBILITÉ
"EN TEMPS RÉEL" !
Sur afpa.fr, en saisissant le code de la formation souhaitée dans la rubrique « rechercher une formation – mot-clé », vous avez accès aux dates et lieux du stage en temps réel, les disponibilités de dernière minute, ainsi qu'au téléchargement du bulletin de préinscription en ligne, les coordonnées du campus, le plan d'accès, les informations pratiques…
afpa.fr : véritable plate-forme d'information
600 formations et VAE accessibles
Des offres d'emploi en alternance
Un accompagnement dans vos démarches
Une recherche accompagnée par métier
Plus d'infos
www.afpa.fr
la formation prête à l'emploi
afpa
La formation professionnelle
© Les Éditions Stratégiques. Crédit photo : Stock Byte.

APPROCHE DU HANDICAP DANS L'ENTREPRISE

Accueillir un travailleur handicapé en entreprise
Code 10952 - page 37

La législation en vigueur sur le handicap renforce l'obligation des entreprises de plus de 20 salariés à employer des travailleurs handicapés. Les situations du handicap mettent le monde du travail face à des enjeux importants : trouver des solutions profitables aussi bien aux entreprises qu'aux personnes handicapées, qu'il s'agisse de maintien dans l'emploi, d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

Notre stage de perfectionnement vous aidera à lutter contre la discrimination et à faciliter l'intégration des personnes handicapées dans vos métiers.











Code 10952



Accueillir un travailleur handicapé en entreprise

La législation en vigueur sur le handicap renforce l'obligation des entreprises de plus de 20 salariés à employer des travailleurs handicapés. L'entreprise doit se mobiliser pour faciliter l'intégration de ces travailleurs. Ce stage fournit des clés pour aider l'entreprise dans cette action et contribue à lutter contre la discrimination

QUI ?
▪ Direction entreprise , responsable RH, chargés de recrutement

OBJECTIF(S)
▪ Comprendre le handicap
▪ Connaître le cadre juridique actuel sur le champ du handicap
▪ Faciliter l'intégration d'un travailleur handicapé dans l'entreprise

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix : **490 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ calendrier page 49

Appliquer la législation sur le handicap

PROGRAMME

Connaître les représentations du handicap :
- Les différents statuts de la personne handicapée et la personne handicapée au sens de la loi de 2005
- Les obligations légales envers les personnes handicapées
- Echanges sur le handicap avec un support ludique

Identifier les grandes typologies du handicap
- Les conséquences des déficiences
- Les adaptations individuelles et/ou environnementales sur les plans : matériel, technique, humain, organisationnel, temporel
- La différence entre le milieu ordinaire et le milieu protégé
- La règle d'accessibilité généralisée
- Etudes de situation

Maîtriser l'environnement spécifique du travailleur handicapé
- Les principes généraux de l'organisation des dispositifs administratifs nationaux et locaux pour la reconnaissance du statut,
- L'accès aux soins, à la formation et au travail en milieu ordinaire : la CNSA, l'Agefiph, le FIFPH, la CRAM
- Le réseau des partenaires : institutionnel et associatif
- Le rôle et la diversité des structures locales : MDPH, Cap Emploi, Sameth, CRP
- Les fédérations et associations spécialisées des déficiences

PRÉ-REQUIS
Aucun pré-requis

+PRODUIT
Mise en situation réelle


L'alternance
vous avez
tout à y gagner !
© Les Éditions Stratégiques. Crédit photos : Getty Images.
L'AFPA vous assiste dans le recrutement,
forme entièrement le salarié (CDD ou CDI)
à votre métier :
il est opérationnel
immédiatement !
Nos formations associent une formation théorique
dans un campus AFPA et une mise en situation au
sein de votre entreprise.
L'efficacité est au bout !
Les "+" du contrat
de professionnalisation
▪ une formation globale
▪ une formation au plus près
des besoins de l'entreprise
▪ un savoir-faire pédagogique
très opérationnel
▪ recrutement d'un salarié formé
à votre métier
Les formations AFPA
commencent toute l'année,
n'attendez pas !
www.afpa.fr
afpa
La formation
professionnelle



Calendrier
des stages de perfectionnement 2011

Formation continue obligatoire (FCO)

Code 09962

FCO voyageurs

5 jours — 550 € HT

Auvergne

LE PUY-EN-VELAY (63)	25/10 AU 29/10/2010
	29/11 AU 03/12/2010
	21/03 AU 25/03/2011
	02/05 AU 06/05/2011
	20/06 AU 24/06/2011
	22/08 AU 26/08/2011
	21/11 AU 25/11/2011

Bretagne

LOUDÉAC (22)	25/10 AU 29/10/2010
	28/02 AU 04/03/2011
	07/03 AU 11/03/2011
	02/05 AU 06/05/2011
	04/07 AU 08/07/2011

Centre

CHÂTEAUROUX (36)	25/10 AU 29/10/2010
	25/10 AU 29/10/2010
	11/04 AU 15/04/2011

Ile-de-France

BERNES-SUR-OISE (95)	18/10 AU 22/10/2010
	22/11 AU 26/11/2010
	13/12 AU 17/12/2010
	07/02 AU 11/02/2011
	04/04 AU 08/04/2011
	23/05 AU 27/05/2011
	26/09 AU 30/09/2011

Languedoc-Roussillon

RIVESALTES (66)	28/02 AU 04/03/2011
	02/05 AU 06/05/2011
	22/08 AU 26/08/2011
	24/10 AU 28/10/2011

Limousin

EGLETONS (19)	02/11 AU 08/11/2010
	08/11 AU 16/11/2010
	21/02 AU 25/02/2011
	26/04 AU 02/05/2011
	24/10 AU 28/10/2011

Lorraine

THIONVILLE (57)	25/10 AU 29/10/2010
	28/02 AU 04/03/2011
	02/05 AU 06/05/2011
	04/07 AU 08/07/2011
	24/10 AU 28/10/2011

Nord-Pas-de-Calais

DOUAI (59)	14/03 AU 18/03/2011
	27/06 AU 01/07/2011
	19/09 AU 23/09/2011
	28/11 AU 02/12/2011

Code 10741

FCO marchandises

5 jours — 650 € HT

Auvergne

LE PUY-EN-VELAY (63)	18/10 AU 22/10/2010
	15/11 AU 19/11/2010
	13/12 AU 17/12/2010
	24/01 AU 28/01/2011
	28/02 AU 04/03/2011
	18/04 AU 22/04/2011
	23/05 AU 27/05/2011
	04/07 AU 08/07/2011
	25/07 AU 29/07/2011
	05/09 AU 09/09/2011
	03/10 AU 07/10/2011
	14/11 AU 18/11/2011
	12/12 AU 16/12/2011

Bretagne

LOUDÉAC (22)	11/10 AU 15/10/2010
	15/11 AU 19/11/2010
	13/12 AU 17/12/2010
	24/01 AU 28/01/2011
	07/02 AU 11/02/2011
	28/02 AU 04/03/2011
	18/04 AU 22/04/2011
	23/05 AU 27/05/2011
	20/06 AU 24/06/2011
	04/07 AU 08/07/2011

Centre

CHÂTEAUROUX (36)	18/10 AU 22/10/2010
	14/02 AU 18/02/2011

Champagne-Ardenne

ROMANCE-RETHEL (08)	11/10 AU 15/10/2010
	11/10 AU 15/10/2010

Languedoc-Roussillon

RIVESALTES (66)	07/03 AU 11/03/2011
	09/05 AU 13/05/2011
	18/07 AU 22/07/2011
	10/10 AU 14/10/2011

Limousin

EGLETONS (19)	22/11 AU 26/11/2010
	21/03 AU 25/03/2011
	20/06 AU 24/06/2011
	29/08 AU 02/09/2011

Lorraine

THIONVILLE (57)	25/10 AU 29/10/2010
	25/10 AU 29/10/2010
	06/12 AU 10/12/2010
	06/12 AU 10/12/2010
	24/01 AU 28/01/2011
	21/02 AU 25/02/2011
	21/03 AU 25/03/2011
	11/04 AU 15/04/2011
	09/05 AU 13/05/2011
	06/06 AU 10/06/2011
	04/07 AU 08/07/2011
	19/09 AU 23/09/2011
	17/10 AU 21/10/2011
	14/11 AU 18/11/2011
	05/12 AU 09/12/2011

Nord-Pas-de-Calais

DOUAI (59)	18/10 AU 22/10/2010
	15/11 AU 19/11/2010
	13/12 AU 17/12/2010
	10/01 AU 14/01/2011
	24/01 AU 28/01/2011
	21/02 AU 25/02/2011
	21/03 AU 25/03/2011
	04/04 AU 08/04/2011
	02/05 AU 06/05/2011
	06/06 AU 10/06/2011
	04/07 AU 08/07/2011
	29/08 AU 02/09/2011
	26/09 AU 30/09/2011
	24/10 AU 28/10/2011
	14/11 AU 18/11/2011
	28/11 AU 02/12/2011

Pays de la Loire

CHOLET (49)	22/11 AU 26/11/2010
	13/12 AU 17/12/2010
	24/01 AU 28/01/2011
	04/04 AU 08/04/2011
	23/05 AU 27/05/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Transport de matières dangereuses

Code 09975

Formation initiale

3 jours — 450 € HT

Auvergne	
LE PUY-EN-VELAY (63)	15/11 AU 17/11/2010
	28/02 AU 02/03/2011
	07/03 AU 09/03/2011
	06/06 AU 08/06/2011
	23/06 AU 27/06/2011
	05/09 AU 07/09/2011
	12/09 AU 14/09/2011
	28/11 AU 30/11/2011
	05/12 AU 07/12/2011
Bretagne	
LOUDÉAC (22)	04/10 AU 06/10/2010
	11/10 AU 13/10/2010
	22/11 AU 24/11/2010
	29/11 AU 01/12/2010
	06/12 AU 08/12/2010
	13/12 AU 15/12/2010
	07/03 AU 09/03/2011
	28/03 AU 30/03/2011
	18/04 AU 20/04/2011
	14/06 AU 16/06/2011
	20/06 AU 22/06/2011
	29/08 AU 31/08/2011
	12/09 AU 14/09/2011
Champagne-Ardenne	
ROMANCE-RETHEL (08)	18/10 AU 20/10/2010
Limousin	
EGLETONS (19)	08/11 AU 10/11/2010
	15/11 AU 17/11/2010
	21/03 AU 23/03/2011
	03/10 AU 05/10/2011
Lorraine	
THIONVILLE (57)	29/11 AU 01/12/2010
	14/03 AU 16/03/2011
	28/03 AU 30/03/2011
	20/06 AU 22/06/2011
	27/06 AU 29/06/2011
	03/10 AU 05/10/2011
	17/10 AU 19/10/2011
	19/12 AU 21/12/2011
Nord-Pas-de-Calais	
DOUAI (59)	18/10 AU 20/10/2010
	08/11 AU 10/11/2010
	22/11 AU 24/11/2010
	10/01 AU 12/01/2011
	07/02 AU 09/02/2011
	07/03 AU 09/03/2011
	11/04 AU 13/04/2011
	09/05 AU 11/05/2011
	06/06 AU 08/06/2011
	04/07 AU 06/07/2011
	05/09 AU 07/09/2011
	03/10 AU 05/10/2011
	02/11 AU 04/11/2011
	12/12 AU 14/12/2011
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
AVIGNON (84)	02/11 AU 04/11/2010
	02/11 AU 04/11/2010
Rhône-Alpes	
SAINT-ETIENNE (42)	25/10 AU 27/10/2010
	22/11 AU 24/11/2010

Code 09969

Formation de base : recyclage

2 jours — 390 € HT

POUR CONNAÎTRE LES LIEUX ET DATES, CONSULTEZ WWW.AFPA.FR

Code 09974

Citerne : spécialisation

4 jours — 580 € HT

Bretagne	
LOUDÉAC (22)	14/02 AU 17/02/2011
	09/05 AU 12/05/2011
	15/11 AU 18/11/2011
Centre	
CHÂTEAUROUX (36)	15/11 AU 18/11/2010
	06/12 AU 09/12/2010
	04/04 AU 07/04/2011
Limousin	
EGLETONS (19)	06/12 AU 09/12/2010
	28/03 AU 31/03/2011
	14/11 AU 17/11/2011
Lorraine	
THIONVILLE (57)	11/10 AU 14/10/2010
	21/02 AU 24/02/2011
	02/05 AU 05/05/2011
	09/05 AU 12/05/2011
	01/08 AU 04/08/2011
	17/10 AU 20/10/2011
Nord-Pas-de-Calais	
DOUAI (59)	02/11 AU 05/11/2010
	15/11 AU 18/11/2010
	25/11 AU 30/11/2010
	13/01 AU 18/01/2011
	10/02 AU 15/02/2011
	10/03 AU 15/03/2011
	14/04 AU 19/04/2011
	12/05 AU 17/05/2011
	14/06 AU 17/06/2011
	07/07 AU 12/07/2011
	08/09 AU 13/09/2011
	17/10 AU 20/10/2011
	07/11 AU 10/11/2011
	15/12 AU 20/12/2011

Code 09968

Citerne : recyclage

2 jours — 390 € HT

Centre	
CHÂTEAUROUX (36)	08/06 AU 09/06/2011
Limousin	
EGLETONS (19)	02/11 AU 03/11/2010
	23/02 AU 24/02/2011
	08/06 AU 09/06/2011
Lorraine	
THIONVILLE (57)	06/10 AU 07/10/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	31/03 AU 01/04/2011
	06/10 AU 07/10/2011
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
AVIGNON (84)	24/11 AU 25/11/2010

Code 09966

Produits pétroliers : spécialisation

2 jours — 390 € HT

Auvergne	
LE PUY-EN-VELAY (63)	03/03 AU 04/03/2011
	10/03 AU 11/03/2011
	26/05 AU 27/05/2011
	09/06 AU 10/06/2011
	08/09 AU 09/09/2011
	15/09 AU 16/09/2011
	01/12 AU 02/12/2011
	08/12 AU 09/12/2011
Limousin	
EGLETONS (19)	15/03 AU 16/03/2011
	13/09 AU 14/09/2011
Rhône-Alpes	
SAINT-ETIENNE (42)	28/10 AU 29/10/2010

Code 09967

Produits pétroliers : recyclage

1 jour — 200 € HT

Auvergne	
LE PUY-EN-VELAY (63)	02/02/2011
	04/05/2011
	31/08/2011
	26/10/2011
Limousin	
EGLETONS (19)	17/03/2011
	15/09/2011
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
AVIGNON (84)	24/11/2010

Pour vous inscrire : N°indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Formation initiale du conducteur (FIMO)

Code 10507

FIMO marchandises (formation initiale minimale obligatoire)

20 jours	1 890 € HT

Auvergne

LE PUY-EN-VELAY (63)	28/02 AU 25/03/2011
	04/07 AU 01/08/2011
	14/11 AU 09/12/2011

Bretagne

LOUDÉAC (22)	22/11 AU 17/12/2010
	22/11 AU 17/12/2010
	24/01 AU 18/02/2011
	04/07 AU 01/08/2011

Centre

CHÂTEAUROUX (36)	15/11 AU 10/12/2010
	21/02 AU 18/03/2011

Champagne-Ardenne

ROMANCE-RETHEL (08)	15/11 AU 10/12/2010
	15/11 AU 10/12/2010

Limousin

EGLETONS (19)	04/10 AU 29/10/2010
	21/02 AU 18/03/2011
	26/09 AU 21/10/2011

Lorraine

THIONVILLE (57)	22/11 AU 23/12/2010
	28/02 AU 25/03/2011
	30/05 AU 28/06/2011
	19/09 AU 14/10/2011

Nord-Pas-de-Calais

DOUAI (59)	08/10 AU 05/11/2010
	22/11 AU 17/12/2010

Pays de la Loire

CHOLET (49)	02/11 AU 01/12/2010
	31/03 AU 29/04/2011

Rhône-Alpes

SAINT-ETIENNE (42)	06/12 AU 31/12/2010

Code 10508

FIMO voyageurs (formation initiale minimale obligatoire)

20 jours	1 890 € HT

Auvergne

LE PUY-EN-VELAY (63)	03/01 AU 28/01/2011
	06/06 AU 04/07/2011
	19/09 AU 14/10/2011

Bretagne

LOUDÉAC (22)	08/11 AU 06/12/2010

Centre

CHÂTEAUROUX (36)	15/11 AU 10/12/2010
	15/11 AU 10/12/2010
	07/03 AU 01/04/2011

Ile-de-France

BERNES-SUR-OISE (95)	04/10 AU 29/10/2010
	22/11 AU 17/12/2010
	28/02 AU 25/03/2011
	06/06 AU 04/07/2011

Limousin

EGLETONS (19)	08/11 AU 06/12/2010
	04/04 AU 02/05/2011
	04/07 AU 01/08/2011
	24/10 AU 22/11/2011

Lorraine

THIONVILLE (57)	07/04 AU 06/05/2011
	21/11 AU 16/12/2011

Code 10627

Passerelle transport de marchandises

5 jours	650 € HT

Bretagne

LOUDÉAC (22)	07/02/2011AU 11/02/2011
	23/05/2011 AU 27/05/2011

Languedoc-Roussillon

RIVESALTES (66)	04/10 AU 08/10/2010
	20/06 AU 24/06/2011

Limousin

EGLETONS (19)	25/10 AU 29/10/2010

Code 10628

Passerelle transport de voyageurs

5 jours	650 € HT

Ile-de-France

BERNES-SUR-OISE (95)	14/02 AU 18/02/2011
	28/03 AU 01/04/2011

Languedoc-Roussillon

RIVESALTES (66)	12/12 AU 16/12/2011

Lorraine

THIONVILLE (57)	13/12 AU 17/12/2010
	02/05 AU 06/05/2011
	12/12 AU 16/12/2011

Provence-Alpes-Côte d'Azur

NICE (06)	11/10 AU 15/10/2010

Transport par autocar

Code 10756

Rôle du conducteur en transport scolaire

2 jours	650 € HT

Limousin

EGLETONS (19)	18/04 AU 19/04/2011
	04/07 AU 05/07/2011

Comportement au travail

Code 10807
Conduite rationnelle
2 jours — 650 € HT

Ile-de-France

RIS-ORANGIS (91)	13/10 AU 14/10/2010
	17/11 AU 18/11/2010
	21/02 AU 22/02/2011
	28/03 AU 29/03/2011
	10/10 AU 11/10/2011
	28/11 AU 29/11/2011

Nord-Pas-de-Calais

DOUAI (59)	28/10 AU 29/10/2010
	09/12 AU 10/12/2010
	19/01 AU 20/01/2011
	16/02 AU 17/02/2011
	16/03 AU 17/03/2011
	20/04 AU 21/04/2011
	18/05 AU 19/05/2011
	09/06 AU 10/06/2011
	30/06 AU 01/07/2011
	14/09 AU 15/09/2011
	06/10 AU 07/10/2011
	27/10 AU 28/10/2011
	24/11 AU 25/11/2011
	21/12 AU 22/12/2011

Code 10810
Gestion des situations difficiles
2 jours — 650 € HT

Auvergne

LE PUY-EN-VELAY (63)	10/01 AU 11/01/2011

Limousin

EGLETONS (19)	23/11/2010 AU 24/11/2010

Conduite en sécurité-CACES®

Code 10811
CACES R389 - Conduite de chariot catégorie 1 - + test
3 jours — 450 € HT

Bretagne

LOUDÉAC (22)	12/10 AU 14/10/2010

Centre

BLOIS (41)	18/10 AU 20/10/2010
TOURS-ST-SYMPHORIEN (37)	29/11 AU 01/12/2010

Ile-de-Fance

GONESS E (95)	08/11 AU 10/11/2010
RIS-ORANGIS (91)	25/10 AU 27/10/2010

Languedoc Roussillon

NÎMES (30)	04/10 AU 06/10/2010
	06/10 AU 08/10/2010
	17/11 AU 19/11/2010

Limousin

EGLETONS (19)	13/10 AU 15/10/2010

Midi -Pyrénées

MONTAUBAN (82)	18/10 AU 20/10/2010
	06/12 AU 08/12/2010

Pays de Loire

DOUÉ-LA-FONTAINE (49)	22/11 AU 24/11/2010

Rhône Alpes

SAINT-ETIENNE (42)	29/11 AU 03/12/2010

Code 10812
CACES R389 - Conduite de chariot catégorie 3 - + test
5 jours — 550 H.T €

Centre

BLOIS (41)	18/10 AU 22/10/2010
TOURS-ST-SYMPHORIEN (37)	29/11 AU 03/12/2010

Languedoc Roussillon

NÎMES (30)	05/10 AU 11/10/2010
	16/11 AU 22/11/2010

Limousin

GUÉRET (23)	11/10 AU 15/10/2010

Midi -Pyrénées

MONTAUBAN (82)	18/10 AU 22/10/2010
	06/12 AU 10/12/2010

Pays de Loire

DOUÉ-LA-FONTAINE (49)	22/11/2010 AU 26/11/2010

Rhône Alpes

SAINT-ETIENNE (42)	29/11 AU 03/12/2010

Code 10813
CACES R389 - Conduite de chariot catégorie 5 + test
5 jours — 550 H.T €

Bretagne

LOUDÉAC (22)	11/10 AU 15/10/2010

Centre

TOURS-ST-SYMPHORIEN (37)	29/11 AU 03/12/2010

Champagne Ardenne

ROMILLY (10)	11/10 AU 15/10/2010

Languedoc Roussillon

NÎMES (30)	05/10 AU 11/10/2010
	15/11 AU 19/11/2010
	16/11 AU 22/11/2010

Limousin

EGLETONS (19)	11/10 AU 15/10/2010

Midi Pyrénées

MONTAUBAN (82)	18/10 AU 22/10/2010
	06/12 AU 10/12/2010

Pays de Loire

DOUÉ-LA-FONTAINE (49)	22/11 AU 26/11/2010

Rhône Alpes

SAINT-ETIENNE (42)	29/11 AU 03/12/2010

* Prix par personne, repas inclus

Exploitation, organisation

Code 10630

Gérer les temps de travail et de repos des conducteurs

2 jours — 650 € HT

Limousin

EGLETONS (19)	13/10 AU 14/10/2010
	28/02 AU 01/03/2011

Code 10629

Prévenir et traiter les litiges

2 jours — 650 € HT

Ile-de-France

RIS-ORANGIS (91)	14/11/2011 AU 15/11/2011
	14/11/2011 AU 18/11/2011

Code 10631

Gérer les tournées pour optimiser ses coûts

2 jours — 650 € HT

Auvergne

AURILLAC (15)	
CLERMONT-FERRAND (63)	
LE PUY-EN-VELAY (63)	15/11 AU 16/11/2010

Ile-de-France

RIS-ORANGIS (91)	28/02 AU 01/03/2011

Limousin

EGLETONS (19)	24/11 AU 25/11/2010
	05/09 AU 06/09/2011

Fluides frigorigènes

Code 10500

Fluides frigorigènes : maîtriser les prestations en climatisation catégorie V

5 jours — 1 090 € HT

Alsace

STRASBOURG (67)	18/10 au 22/10/2010
	06/12 au 10/12/2010
	07/03 au 11/03/2011
	11/04 au 15/04/2011
	06/06 au 10/06/2011

Aquitaine

PAU (64)	18/10 au 22/10/2010
PÉRIGUEUX (24)	15/11 au 19/11/2010

Auvergne

LE PUY-EN-VELAY (63)	31/01 au 04/02/2011
	21/03 au 25/03/2011
	09/05 au 13/05/2011
	27/06 au 01/07/2011
	05/09 au 09/09/2011
	10/10 au 14/10/2011
	21/11 au 25/11/2011
SAINT-FLOUR (15)	22/11 au 26/11/2010

Basse-Normandie

CAEN (14)	25/10 au 29/10/2010
COUTANCES (59)	22/11 au 26/11/2010

Bourgogne

MIGENNES (89)	29/11 au 03/12/2010
	22/02 au 28/02/2011
	01/03 au 07/03/2011
NEVERS (57)	06/12 au 10/12/2010
	13/12 au 17/12/2010
	11/04 au 15/04/2011

Centre

CHARTRES (28)	17/01 au 21/01/2011
	13/06 au 17/06/2011

Champagne-Ardenne

ROMANCE-RETHEL (08)	11/10 au 15/10/2010
SAINT-DIZIER (52)	06/12 au 10/12/2010
	04/04 au 08/04/2011
TROYES (10)	06/12 au 10/12/2010

Ile-de-France

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (95)	17/01 au 21/01/2011
	14/02 au 18/02/2011
	14/03 au 18/03/2011
	11/04 au 15/04/2011
	09/05 au 13/05/2011
	14/06 au 20/06/2011
	26/09 au 30/09/2011
	24/10 au 28/10/2011

Languedoc-Roussillon

MONTPELLIER (34)	04/10 au 08/10/2010

Limousin

EGLETONS (19)	15/11 au 19/11/2010
	02/05 au 06/05/2011
	03/10 au 07/10/2011
GUÉRET (23)	04/10 au 08/10/2010

Nord-Pas-de-Calais

CALAIS (62)	15/11 au 19/11/2010
DOUAI (59)	11/10 au 15/10/2010
	17/01 au 21/01/2011
	18/04 au 22/04/2011
	05/09 au 09/09/2011
	17/10 au 21/10/2011
HAZEBROUCK (59)	06/12 au 10/12/2010
	16/05 au 20/05/2011
	29/08 au 02/09/2011

Picardie

LAON (02)	06/12 AU 10/12/2010

Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISTRES (13)	06/12 au 10/12/2010
TOULON (83)	25/10 au 29/10/2010

Rhône-Alpes

BOURG-EN-BRESSE (01)	29/11 au 03/12/2010
	21/02 au 25/02/2011
	02/05 au 06/05/2011

Code 10980

Fluides frigorigènes : obligations réglementaires de la climatisation embarquée

1 jour — 300 € HT

Alsace

STRASBOURG (67)	04/10/2010
	22/11/2010
	13/12/2010
	10/01/2011
	19/01/2011
	14/03/2011

Aquitaine

PÉRIGUEUX (24)	06/10/2011

Auvergne

MONTLUÇON (03)	11/04/2011
	09/05/2011
	13/06/2011

Basse-Normandie

CAEN (14)	14/02/2011
	26/04/2011
COUTANCES (50)	28/03/2011

Bourgogne

MIGENNES (89)	22/11/2010
	07/03/2011
	14/03/2011
NEVERS (58)	29/11/2010
	20/12/2010
	06/06/2011

Centre

CHARTRES (28)	27/01/2011
	25/05/2011
	22/06/2011
	28/06/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

Haute-Normandie

EVREUX (27)	14/10/2010
	18/11/2010
	16/12/2010
	13/01/2011
	10/02/2011
	10/03/2011
	14/04/2011
	12/05/2011
	16/06/2011

Ile-de-France

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (95)	31/01/2011
	28/02/2011
	28/03/2011
	02/05/2011
	23/05/2011
	27/06/2011
	12/09/2011
	10/10/2011

Languedoc-Roussillon

MONTPELLIER (34)	06/01/2011
	11/01/2011
	14/03/2011
	15/03/2011
	22/03/2011
	30/05/2011
	21/06/2011

Limousin

GUÉRET (23)	21/03/2011
	24/03/2011

Midi-Pyrénées

ALBI (81)	29/08/2011
	30/08/2011
	31/08/2011
	01/09/2011
	02/09/2011
	19/09/2011
	20/09/2011
	21/09/2011

Nord-Pas-de-Calais

CALAIS (62)	24/05/2011
HAZEBROUCK (59)	12/01/2011
	03/05/2011
LILLE-LOMME (59)	03/01/2011
	03/02/2011
	02/03/2011
	05/05/2011

Poitou-Charentes

CHÂTELLERAULT (86)	22/02/2011
	01/03/2011
	08/03/2011
	15/03/2011
	22/03/2011

Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISTRES (13)	08/02/2011
	04/04/2011
	27/06/2011
	11/10/2011
	05/12/2011

Code 10503

Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie V

0,5 jour — 300 € HT

Alsace

STRASBOURG (67)	12/10/2010
	26/10/2010
	24/11/2010
	14/12/2010
	13/01/2011
	17/01/2011
	20/01/2011
	17/03/2011
	23/06/2011

Aquitaine

PAU (64)	05/10/2010
PÉRIGUEUX (24)	25/11/2010
	07/10/2011

Auvergne

MONTLUÇON (03)	15/04/2011
	21/04/2011
	13/05/2011
	17/06/2011
	15/09/2011
	20/10/2011
ST-FLOUR (15)	01/10/2010

Basse-Normandie

CAEN (14)	13/10/2010
	14/10/2010
	27/10/2010
	28/10/2010
	17/02/2011
	28/04/2011
	29/06/2011
	30/06/2011
COUTANCES (50)	31/03/2011
	30/06/2011

Bourgogne

MIGENNES (89)	25/11/2010
	10/03/2011
	17/03/2011
NEVERS (58)	20/10/2010
	21/10/2010
	27/10/2010
	05/04/2011

Bretagne

LOUDÉAC (22)	04/11/2010
	02/12/2010
	13/01/2011
	17/02/2011
	17/03/2011
	14/04/2011
	12/05/2011
	09/06/2011
	07/07/2011
	22/09/2011

Centre

CHARTRES (28)	18/11/2010
	09/12/2010
	26/01/2011
	14/03/2011
	26/05/2011
	30/05/2011
	31/05/2011
	21/06/2011
	29/06/2011
	30/06/2011

Champagne-Ardenne

ROMANCE-RETHEL (08)	19/10/2010
	20/10/2010
	26/10/2010
	27/10/2010
	16/11/2010
	17/11/2010
SAINT-DIZIER (52)	21/10/2010
	09/11/2010
	10/11/2010
	02/03/2011
TROYES (10)	21/10/2010

Franche-Comté

VESOUL (70)	14/10/2010
	18/11/2010
	16/12/2010
	13/01/2011
	10/02/2011
	10/03/2011
	14/04/2011
	19/05/2011
	16/06/2011

Haute-Normandie

EVREUX (27)	15/10/2010
	05/11/2010
	19/11/2010
	17/12/2010
	14/01/2011
	11/02/2011
	15/04/2011
	13/05/2011
	17/06/2011

Ile-de-France

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (95)	01/10/2010
	08/10/2010
	15/10/2010
	22/10/2010
	29/10/2010
	05/11/2010
	19/11/2010
	14/01/2011
	28/01/2011
	11/02/2011
	25/02/2011
	11/03/2011
	25/03/2011
	08/04/2011
	22/04/2011
	20/05/2011

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

LOUDÉAC (22)	10/06/2011
	24/06/2011
	09/09/2011
	23/09/2011
	07/10/2011
	21/10/2011

Languedoc-Roussillon

MONTPELLIER (34)	12/01/2011
	13/01/2011
	14/01/2011
	17/01/2011
	21/01/2011
	16/03/2011
	17/03/2011
	18/03/2011
	21/03/2011

Limousin

EGLETONS (19)	26/11/2010
	09/05/2011
	10/10/2011
GUÉRET (23)	11/07/2011
	12/07/2011

Lorraine

THIONVILLE (57)	06/10/2010
	13/10/2010
	20/10/2010
	27/10/2010
	04/11/2010
	10/11/2010
	17/11/2010
	24/11/2010
	01/12/2010
	08/12/2010
	15/12/2010
	22/12/2010
	19/01/2011
	16/02/2011
	16/03/2011
	13/04/2011
	18/05/2011
	22/06/2011
	14/09/2011
	12/10/2011
	16/11/2011
	14/12/2011

Midi-Pyrénées

ALBI (81)	22/02/2011
	23/02/2011
	24/02/2011
	25/02/2011

Nord-Pas-de-Calais

CALAIS (62)	22/10/2010
	16/11/2010
	14/12/2010
	15/03/2011
	23/05/2011
DOUAI (59)	08/10/2010
	05/11/2010
	03/12/2010
	07/01/2011
	04/02/2011
	04/03/2011
	01/04/2011
	06/05/2011
	10/06/2011
	01/07/2011
	02/09/2011
	07/10/2011
	04/11/2011
	02/12/2011
HAZEBROUCK (59)	21/12/2010
	08/03/2011
	08/06/2011
LILLE-LOMME (59)	06/10/2010
	07/10/2010
	08/10/2010
	11/10/2010
	12/10/2010
	13/10/2010
	14/10/2010
	20/10/2010
	21/10/2010
	22/10/2010
	27/10/2010
	28/10/2010
	29/10/2010
	03/11/2010
	04/11/2010
	05/11/2010
	17/11/2010
	18/11/2010
	19/11/2010
	24/11/2010
	25/11/2010
	26/11/2010
	01/12/2010
	02/12/2010
	03/12/2010
	08/12/2010
	09/12/2010
	10/12/2010
	15/12/2010
	16/12/2010
	17/12/2010
	20/12/2010
	21/12/2010
	22/12/2010
	23/12/2010
	05/01/2011
	06/01/2011
	03/02/2011
	04/02/2011
	17/02/2011
	18/02/2011
	10/03/2011
	11/03/2011
	07/04/2011
	08/04/2011
	05/05/2011
	06/05/2011
	12/05/2011
	13/05/2011
	19/05/2011
	20/05/2011
	07/06/2011
	08/06/2011
	09/06/2011
	15/06/2011
	16/06/2011

Pays de Loire

DOUÉ-LA-FONTAINE (49)	14/12/2010
	15/12/2010
	28/06/2011
	29/06/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (45)	21/01/2011
	21/04/2011
	01/07/2011
	23/09/2011

Poitou-Charentes

CHÂTELLERAULT (86)	25/02/2011
	04/03/2011
	11/03/2011
	18/03/2011
	25/03/2011

Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVIGNON (84)	03/02/2011
	14/04/2011
ISTRES (13)	14/10/2010
	18/11/2010
	21/01/2011
	11/02/2011
	10/03/2011
	08/04/2011
	21/04/2011
	20/05/2011
	01/07/2011
	15/09/2011
	14/10/2011
	17/11/2011
	09/12/2011
MARSEILLE-LA TREILLE (13)	04/11/2010
	15/11/2010
	09/12/2010
	17/01/2011
	20/01/2011
	02/02/2011
	24/02/2011
	04/04/2011
	07/04/2011
	16/05/2011
	19/05/2011
	23/05/2011
	26/05/2011
	04/07/2011

Fluides frigorigènes

MARSEILLE-LA TREILLE (13)	07/07/2011
	29/08/2011
	01/09/2011
	05/09/2011
	08/09/2011
	03/10/2011
	06/10/2011
	05/12/2011
	08/12/2011
TOULON (83)	22/10/2010
	19/11/2010
	21/01/2011
	28/01/2011
	18/02/2011
	25/02/2011
	18/03/2011
	25/03/2011
	15/04/2011
	22/04/2011
	10/06/2011
	24/06/2011
Rhône-Alpes	
BOURG-EN-BRESSE (01)	25/11/2010
	16/12/2010
	13/01/2011
	20/01/2011
	17/02/2011
	24/03/2011
	31/03/2011
	07/04/2011
	19/05/2011
	09/06/2011
SAINT-ETIENNE (42)	04/10/2010
	19/01/2011
	09/02/2011
	09/03/2011
	06/04/2011
	13/04/2011
	08/06/2011
	16/06/2011
	06/07/2011

Prévention des risques, sécurité au travail

Code 10809

Connaître les gestes et postures pour prévenir les accidents

1 jour — 290 € HT

Alsace	
COLMAR (68)	18/01/2011
	05/04/2011
	07/06/2011
Aquitaine	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	11/04/2011
PÉRIGUEUX (24)	08/06/2011
Basse-Normandie	
CHERBOURG (50)	08/03/2011
	03/05/2011
	21/06/2011
Bourgogne	
DIJON-CHEVIGNY (21)	02/12/2010
MONTCEAU-LES-MINES (71)	03/11/2010
	08/02/2011
	05/04/2011
Centre	
BLOIS (41)	17/01/2011
TOURS ST-SYMPHORIEN (37)	20/09/2011
Corse	
AJACCIO-BASTELICA (20)	12/04/2011
Haute-Normandie	
ROUEN (76)	13/10/2010
	11/01/2011
	27/09/2011
Ile-de-France	
STAINS (93)	20/01/2011
	10/02/2011
	01/03/2011
	26/04/2011
	06/06/2011
Languedoc-Roussillon	
MONTPELLIER (34)	06/10/2011
	07/12/2011
Limousin	
BRIVE-LA-GAILLARDE (19)	09/02/2011
LIMOGES-ROMANET (87)	29/03/2011
Lorraine	
SAINT-AVOLD (57)	12/10/2010
Midi-Pyrénées	
MONTAUBAN (82)	03/03/2011
TOULOUSE (31)	06/12/2010
Nord-Pas-de-Calais	
DUNKERQUE (59)	14/12/2010
	12/04/2011
	08/11/2011
HAZEBROUCK (59)	17/11/2010
	22/02/2011
	22/06/2011
Pays de la Loire	
CHOLET (49)	04/11/2010
	10/03/2011
LAVAL (53)	07/03/2011
	10/10/2011
LE MANS (72)	07/03/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	12/10/2010
	25/11/2010
	16/12/2010
	20/01/2011
	17/02/2011
	17/03/2011
Picardie	
LAON (02)	16/03/2011
Poitou-Charentes	
ROCHEFORT (17)	03/02/2011
	09/02/2011
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
AVIGNON (84)	14/03/2011
	17/10/2011
	28/11/2011
MARSEILLE-LA TREILLE (13)	13/10/2010
	08/12/2010
Rhône-Alpes	
ANNECY (74)	16/05/2011
	14/12/2011
BOURG-EN-BRESSE (01)	27/01/2011
	28/04/2011
	07/07/2011
	27/10/2011
CHAMBÉRY (73)	10/03/2011
	19/07/2011
GRENOBLE (38)	22/11/2010
	03/03/2011
	06/07/2011
	23/11/2011

Code 09994

Sauveteur secouriste du travail : niveau initial

2 jours — 490 € HT

Alsace	
COLMAR (68)	26/01 AU 27/01/2011
	29/03 AU 30/03/2011
	04/07 AU 05/07/2011
STRASBOURG (67)	08/11 AU 09/11/2010
	13/12 AU 14/12/2010
	04/04 AU 05/04/2011
Aquitaine	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	12/04 AU 13/04/2011
	07/06 AU 08/06/2011
PÉRIGUEUX (24)	19/10 AU 20/10/2010
	05/04 AU 06/04/2011
Auvergne	
CLERMONT-FERRAND (63)	16/11 AU 26/11/2010
LE PUY-EN-VELAY (43)	18/10 AU 19/10/2010
Basse-Normandie	
CAEN (14)	25/01 AU 01/02/2011
	27/09 AU 04/10/2011
CHERBOURG (50)	08/03 AU 09/03/2011
	03/05 AU 04/05/2011
	21/06 AU 22/06/2011

Prévention des risques, sécurité au travail

Bourgogne	
DIJON-CHEVIGNY (21)	05/10 AU 06/10/2010
	12/04 AU 13/04/2011
	12/04 AU 13/04/2011
MONTCEAU-LES-MINES (71)	12/10 AU 13/10/2010
	23/11 AU 24/11/2010
	15/12 AU 16/12/2010
	18/01 AU 19/01/2011
Bretagne	
AURAY (35)	02/02 AU 03/02/2011
	08/03 AU 09/03/2011
	27/04 AU 28/04/2011
BREST (29)	11/10 AU 12/10/2010
SAINT-MALO (35)	14/03 AU 15/03/2011
Centre	
BLOIS (41)	18/10 AU 19/10/2010
BOURGES (18)	22/11 AU 29/11/2010
CHARTRES (28)	21/03 AU 28/03/2011
ORLÉANS (45)	20/06 AU 27/06/2011
TOURS ST-SYMPHORIEN (37)	21/09 AU 22/09/2011
Corse	
AJACCIO-BASTELICA (20)	13/10 AU 14/10/2010
	10/03 AU 11/03/2011
CORTE (20)	20/10 AU 21/10/2010
	17/03 AU 18/03/2011
Franche-Comté	
BELFORT (90)	15/11 AU 16/11/2010
	17/01 AU 18/01/2011
	07/03 AU 08/03/2011
	09/05 AU 10/05/2011
	05/09 AU 06/09/2011
Haute-Normandie	
ROUEN (76)	11/10 AU 12/10/2010
	03/01 AU 04/01/2011
	27/06 AU 28/06/2011
Ile-de-France	
STAINS (93)	11/10 AU 12/10/2010
	13/10 AU 14/10/2010
	08/11 AU 09/11/2010
	29/11 AU 30/11/2010
	01/12 AU 02/12/2010
	06/12 AU 07/12/2010
	20/12 AU 21/12/2010
	17/01 AU 18/01/2011
	07/03 AU 08/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	06/04 AU 07/04/2011
Languedoc-Roussillon	
BÉZIERS (34)	12/10 AU 13/10/2010
CARCASSONNE (11)	12/10 AU 13/10/2010
Limousin	
BRIVE-LA-GAILLARDE (19)	07/02 AU 08/02/2011
GUÉRET (23)	16/11 AU 17/11/2010
	31/01 AU 01/02/2011
LIMOGES-ROMANET (87)	02/02 AU 03/02/2011
Lorraine	
NANCY (54)	16/02 AU 17/02/2011
	13/04 AU 14/04/2011
	15/06 AU 16/06/2011
	14/09 AU 15/09/2011
	16/11 AU 17/11/2011
Midi-Pyrénées	
MONTAUBAN (82)	14/12 AU 15/12/2010
	01/03 AU 02/03/2011
Nord-Pas-de-Calais	
DUNKERQUE (59)	07/12 AU 08/12/2010
	06/06 AU 07/06/2011
	14/11 AU 15/11/2011
HAZEBROUCK (59)	18/10 AU 19/10/2010
	15/11 AU 16/11/2010
	15/02 AU 16/02/2011
	08/06 AU 09/06/2011
LIÉVIN (62)	28/10 AU 29/10/2010
	29/11 AU 30/11/2010
	11/04 AU 12/04/2011
	28/11 AU 29/11/2011
Pays de la Loire	
CHOLET (49)	02/11 AU 03/11/2010
	08/03 AU 09/03/2011
LAVAL (53)	08/03 AU 09/03/2011
	11/10 AU 12/10/2011
LE MANS (72)	04/10 AU 05/10/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	16/11 AU 17/11/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	17/01 AU 18/01/2011
	14/02 AU 15/02/2011
	14/03 AU 15/03/2011
	11/04 AU 12/04/2011
	23/05 AU 24/05/2011
	20/06 AU 21/06/2011
Picardie	
CREIL (60)	05/01 AU 06/01/2011
	14/01 AU 17/01/2011
	28/03 AU 29/03/2011
LAON (02)	14/03 AU 15/03/2011
	18/04 AU 19/04/2011
	11/07 AU 12/07/2011
	12/09 AU 13/09/2011
Poitou-Charentes	
ROCHEFORT (17)	31/01 AU 01/02/2011
	06/06 AU 07/06/2011
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
AVIGNON (84)	07/03 AU 08/03/2011
	02/11 AU 03/11/2011
CANNES-LA BOCCA (06)	15/11 AU 16/11/2010
	24/01 AU 25/01/2011
	14/03 AU 15/03/2011
	24/05 AU 25/05/2011
	11/07 AU 12/07/2011
	19/09 AU 20/09/2011
GAP (04)	14/11 AU 15/11/2011
ISTRES (13)	05/10 AU 06/10/2010
MARSEILLE-LA TREILLE (13)	09/11 AU 10/11/2010
	09/11 AU 10/11/2010
	07/03 AU 08/03/2011
	28/03 AU 29/03/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	10/10 AU 11/10/2011
Rhône-Alpes	
ANNECY (74)	26/10 AU 27/10/2010
	20/04 AU 21/04/2011
	19/12 AU 20/12/2011
BOURG-EN-BRESSE (01)	)05/04 AU 06/04/2011
	15/11 AU 16/11/2011
CHAMBÉRY (73)	18/10 AU 19/10/2010
	08/03 AU 09/03/2011
	06/12 AU 07/12/2011
GRENOBLE (38)	01/03 AU 02/03/2011
	04/07 AU 05/07/2011
	21/11 AU 22/11/2011

Code 10675

Sauveteur secouriste du travail : recyclage

0,5 jour — 130 € HT

Alsace	
COLMAR (68)	08/02/2011
	08/04/2011
	06/07/2011
STRASBOURG (67)	16/12/2010
	14/01/2011
	08/04/2011
Aquitaine	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	14/04/2011
PÉRIGUEUX (24)	12/10/2010
	07/04/2011
Auvergne	
CLERMONT-FERRAND (63)	06/12/2010
SAINT-FLOUR (15)	07/12/2010
Basse-Normandie	
CAEN (14)	27/01/2011
	03/02/2011
	05/07/2011
	13/09/2011
CHERBOURG (50)	10/03/2011
	05/05/2011
	23/06/2011
Bourgogne	
DIJON-CHEVIGNY (21)	01/12/2010
	14/04/2011
	14/04/2011
MONTCEAU-LES-MINES (71)	14/10/2010
	14/12/2010
	20/01/2011
Bretagne	
AURAY (35)	28/01/2011
	04/02/2011
	11/03/2011
	29/04/2011
BREST (29)	24/01/2011
Centre	
BLOIS (41)	11/10/2010
BOURGES (18)	19/11/2010
CHARTRES (28)	18/03/2011
ORLÉANS (45)	10/06/2011
TOURS ST-SYMPHORIEN (37)	19/09/2011
Corse	
AJACCIO-BASTELICA (20)	27/10/2010
CORTE (20)	03/11/2010
	06/04/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Prévention des risques, sécurité au travail

Franche-Comté	
BELFORT (90)	29/11/2010
	31/01/2011
	21/03/2011
	23/05/2011
	19/09/2011
Haute-Normandie	
ROUEN (76)	06/12/2010
	07/03/2011
Ile-de-France	
STAINS (93)	15/10/2010
	10/11/2010
	03/12/2010
	08/12/2010
	09/12/2010
	22/12/2010
	23/12/2010
	21/01/2011
	11/02/2011
	10/03/2011
	11/03/2011
	08/04/2011
Languedoc-Roussillon	
ALÈS (30)	19/11/2010
	05/04/2011
	04/10/2011
BÉZIERS (34)	16/11/2010
MONTPELLIER (34)	05/10/2011
	08/12/2011
NÎMES (30)	01/10/2010
Limousin	
BRIVE-LA-GAILLARDE (19)	16/03/2011
GUÉRET (23)	17/03/2011
LIMOGES-ROMANET (87)	15/03/2011
	14/11/2011
Lorraine	
EPINAL-GOLBEY (88)	12/10/2010
NANCY (54)	16/03/2011
	11/05/2011
	19/10/2011
	07/12/2011
Midi-Pyrénées	
MONTAUBAN (82)	22/02/2011
	24/05/2011
Nord-Pas-de-Calais	
DUNKERQUE (59)	09/12/2010
HAZEBROUCK (59)	22/10/2010
	19/11/2010
	12/10/2011
	08/12/2011
LIÉVIN (62)	27/10/2010
	26/11/2010
	02/09/2011
Pays de la Loire	
CHOLET (49)	05/11/2010
	11/03/2011
LE MANS (72)	10/03/2011
	06/10/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	05/10/2010
	02/12/2010
	20/01/2011
	16/02/2011
	18/03/2011
	13/04/2011
	25/05/2011
	22/06/2011
Picardie	
LAON (02)	20/04/2011
	13/07/2011
Poitou-Charentes	
ROCHEFORT (17)	04/02/2011
	10/06/2011
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
CANNES (06)	17/11/2010
	26/01/2011
	16/03/2011
	13/07/2011
	21/09/2011
	16/11/2011
MARSEILLE-LA TREILLE (13)	09/11/2010
	08/03/2011
	29/03/2011
	20/04/2011
	11/10/2011
Rhône-Alpes	
ANNECY (74)	21/12/2011
BOURG-EN-BRESSE (01)	07/04/2011
	17/11/2011
CHAMBÉRY (73)	20/10/2010
	23/05/2011
	18/07/2011
GRENOBLE (38)	11/04/2011
	21/09/2011

Approche du handicap dans l'entreprise

Code 10952

Accueillir un travailleur handicapé en entreprise

2 jours — 490 € HT

Bourgogne	
DIJON-CHEVIGNY (21)	24/05 AU 25/05/2011
	06/09 AU 07/09/2011
	20/09 AU 21/09/2011
Limousin	
GUÉRET (23)	05/04 AU 06/04/2011
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
NICE (06)	31/01 AU 01/02/2011
Rhône-Alpes	
GRENOBLE (38)	23/11 AU 24/11/2011

* Prix par personne, repas inclus

COMMENT INSCRIRE UN SALARIÉ SUR UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT

1/ Je contacte l'AFPA pour réserver la (les) session(s) de mon choix

> Par téléphone

N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN

> Par email

inscriptions@afpa.fr

2/ Je confirme mon inscription en retournant le(s) bulletin(s) signé(s)

par fax ou par courrier à l'AFPA, accompagné(s) de mon règlement ou de tout document, attestant de l'envoi d'une demande (ou de l'existence d'une convention) de prise en charge de mon OPCA.

3/ Je retourne immédiatement un exemplaire signé de ce document à mon OPCA pour confirmation de prise en charge, et un autre exemplaire signé à l'AFPA

Le(s) stagiaire(s) de mon organisation est (sont) désormais « inscrit(s) »

La facture sera adressée à mon OPCA
si ce dernier a confirmé sa prise en charge par subrogation. Sinon, le remboursement des frais de formation pourra être obtenu auprès de mon OPCA, en lui renvoyant la « facture acquittée », accompagnée de l'attestation de présence au stage.

AFPA - Association Loi de 1901
13 Place du Général de Gaulle
93108 Montreuil cedex
Numéro de déclaration d'existence :
11 93 000 30 93
Numéro de Siret :
300 599 123 00019
Code NAF : **8559A**

Bulletin d'inscription

Cadre réservé à l'AFPA

BULLETIN À RENVOYER ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT À :

AFPA
Administration des ventes
13 Place du Général de Gaulle
93108 Montreuil Cedex
Télécopie : 01 48 70 38 76

FORMATION

Intitulé : ....
Code : .... Prix : ....
Date souhaitée : .... Lieu : ....

PARTICIPANT

M, Mme, Mlle Nom : .... Prénom : ....
Fonction : .... e-mail : ....
Téléphone : ....
Adresse d'envoi de la convocation : ....
....

ENTREPRISE

Raison sociale : ....
Adresse : ....
....
Code APE/NAF : ....
Forme juridique : ....
N° de Siret : ....
Effectifs de l'entreprise : ....

Personne habilitée à effectuer l'inscription :

M, Mme, Mlle Nom : .... Prénom : ....
Fonction : .... e-mail : ....
Téléphone : .... Télécopie : ....

Responsable de formation de l'entreprise :

M, Mme, Mlle Nom : .... Prénom : ....
Fonction : .... e-mail : ....
Téléphone : .... Télécopie : ....

FACTURATION (le prix inclut les frais de restauration)

Cette inscription vaut commande définitive et entraîne l'application des conditions de vente générale de l'AFPA ci-contre, à l'exclusion des modalités particulières relatives aux frais de restauration et de règlement.

Montant total HT (1) : ....
Adresse de facturation, si différente (adresse OPCA si financement par subrogation) :
....

(1) L'AFPA ayant opté pour le régime d'exonération de TVA (article 261-4-4°a) du code général des impôts), toutes ses prestations sont facturées net de TVA.

RÉGLEMENT

- ⬡ Ci-joint un chèque hors taxe à l'ordre de l'AFPA
- ⬡ Réglement OPCA

Date, nom du signataire : (obligatoires)

Signature et cachet de l'entreprise

L'AFPA dispense des actions de formation, de validation des acquis de l'expérience, d'évaluation, d'orientation, d'accompagnement et d'ingénierie conseil. Elle assure la conception, la réalisation et l'édition de produits pédagogiques sur divers supports.
Toutes commande de prestation à l'AFPA par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature par le Client d'un des documents contractuels prévus à l'article 1 emporte de plein droit son adhésion.

Article 1 - L'Achat de prestation
La commande d'une ou plusieurs prestations par le Client à l'AFPA prend l'une des formes contractuelles suivantes :
- un bon de commande émis par le Client reprenant les mentions exactes d'un devis préalable de l'AFPA
- une convention de formation professionnelle
- un contrat de prestation de service

La conclusion d'une convention professionnelle est dans tous les cas obligatoire pour l'organisation des prestations ci-dessous :
- bilan de compétences
- actions de validation des acquis de l'expérience
- actions pluriannuelles de formation professionnelle
- contrats de professionnalisation

Si le Client prétend imputer les sommes versées à l'AFPA sur sa participation au développement de la formation professionnelle continue, le bon de commande ou la convention de formation professionnelle comportent les mentions édictées par l'art. L. 920-1 du code du travail : intitulé et nature de l'action de formation, durée, effectifs, modalités de déroulement, sanction et prix de l'action.
Outre les mentions légales, figurent sur le document contractuel le nom ou raison sociale du Client, son n° SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité ainsi que tout renseignement d'ordre pratique (téléphone, mail, télécopie).
Si au moment de la passation de commande le ou les noms des participants ne sont pas connus par le client, celui-ci a la possibilité de les communiquer à l'AFPA dans les 10 jours précédant le démarrage des actions.
L'acte d'achat est réputé définitivement réalisé dès lors que le document contractuel est signé par les parties concernées. Chacun des cocontractants est destinataire d'un des exemplaires de ce document original. Les modifications en cours d'exécution de la prestation ayant fait l'objet d'un accord des parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.
L'AFPA effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels elle aura passé des contrats de sous-traitance.

Article 2 - Prix
Les prix des prestations de l'AFPA font référence aux stipulations contractuelles. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et/ou ateliers de formation ainsi que le matériel pédagogique.
Les tarifs des services associés tels que la restauration et/ou l'hébergement des bénéficiaires des prestations sont ceux applicables au moment de leur utilisation et peuvent varier d'un établissement à l'autre.
L'AFPA ayant opté pour le régime d'exonération de TVA (article 261-4-4° a) du code général des impôts) toutes ses prestations sont facturées net de TVA.

Article 3 - Sanction
En cas de réussite par le bénéficiaire aux épreuves de validation, les prestations réalisées par l'AFPA donnent lieu, selon les cas, à la délivrance :
Par le ministère chargé de l'emploi
- d'un titre donnant droit à parchemin titre
- d'un certificat complémentaire de spécialisation (adossé à un titre) donnant droit à un parchemin CCS
- d'un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles qui figureront dans le livret de certification

Par la branche professionnelle :
- d'un certificat de qualification professionnelle

Dans tous les cas, une attestation de présence est établie par l'AFPA à l'attention du bénéficiaire.

Article 4 - Paiement
Sauf dispositions particulières, le Client s'acquitte du prix des prestations à réception de la facture correspondante dans un délai maximal de 30 jours fin de mois, selon les modalités suivantes :
- les réalisations inférieures à 70 heures donnent lieu à l'émission d'une facture dès achèvement des prestations
- les réalisations supérieures à 70 heures ouvrent droit au versement d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la prestation et sont facturées aux dates et conditions fixées par les conditions particulières. La facture finale intervient au terme de la convention ou du contrat et prend en compte l'intégralité des prestations fournies par l'AFPA et effectue, en cas de réalisation partielle, la déduction des règlements intervenus

La date de réception du règlement constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard lesquelles sont égales à 1,5 le taux de l'intérêt légal en vigueur appliqué aux sommes restant dues. La facturation des pénalités de retard a lieu au moment de la réception du règlement.
Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou autre organisme financeur, il doit dans tous les cas :
- déposer une demande de financement avant le début des prestations
- fournir les justificatifs de la prise en charge financière accordée
- répondre, en tant que de besoin, aux demandes du financeur et renvoyer les documents permettant un suivi régulier du dossier

Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au Client. Les modalités de prise en charge sont précisées dans les conditions particulières et le Client fait son affaire personnelle en vue d'assurer la bonne fin du paiement de l'AFPA ou, à défaut supporte la charge de ce paiement.

Article 5 - Justification des prestations
L'AFPA s'engage à fournir, sur simple demande, tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L. 991-4 du code du travail. A défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou partielle, elle s'engage à rembourser les sommes indûment perçues en application des dispositions de l'article L. 991-6 du même code.

Article 6 - Résiliation
Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances contractuellement prévues ouvre le droit à l'AFPA de résilier de plein droit la convention ou le contrat passé avec le Client après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet sous un délai de 15 jours. Toutes les factures sont dues par le Client au prorata des prestations fournies assorties, le cas échéant, des pénalités de retard convenues entre les parties.
En cas de manquement aux obligations souscrites, la partie créancière de l'obligation inexécutée doit mettre en demeure la partie défaillante de remédier à la situation.
La mise en demeure restée sans effet ouvre le droit à la partie demanderesse de résilier la convention ou le contrat en cause. La résiliation sera considérée comme effective à l'issue d'un délai de 15 jours,
Les demandes de résiliation pour tout autre motif doivent être adressées par lettre recommandée avec AR et sont considérées comme effectives à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant sa date de réception. Toute résiliation entraîne l'exigibilité immédiate des factures émises par l'AFPA et ce, sans préjudice des dommages et intérêts que la partie lésée serait en droit de réclamer.

Article 7 - Annulation, Report ou Abandon - Dédit formation
Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à l'AFPA par écrit (lettre, courriel, télécopie).
En cas d'annulation par le Client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, à moins de quinze (15) jours francs avant le commencement des prestations, l'AFPA facturera des droits d'annulation représentant 50 % du montant total de la convention.
En cas d'annulation tardive par le Client, moins de sept (7) jours francs avant le début des prestations ou de non présentation du participant le jour et l'heure fixés par l'AFPA, les droits d'annulation représenteront 80 % du prix des prestations annulées.
En cas d'annulation résultant de grèves affectant les réseaux de transport ou d'intempéries, il est convenu entre l'AFPA et le Client que la ou les sessions annulées seront reportées à une date ultérieure arrêtée d'un commun accord et qu'aucune indemnité ne sera versée de part et d'autre.
En cas d'abandon définitif de sa formation par le stagiaire seules les périodes de formation effectivement suivies seront facturées par l'AFPA. Cependant, tout départ anticipé du stagiaire ouvrira le droit au versement d'une indemnité par le Client à l'AFPA égale à 50 % du prix des actions de formation non réalisées. Ces indemnités sont dues au titre du dédommagement de l'AFPA et donnent lieu à l'émission d'une facture séparée. Pour le cas où les prestations seraient annulées ou reportées à une date ultérieure par l'AFPA, le Client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

Article 8 - Responsabilité de l'AFPA
L'obligation souscrite par l'AFPA dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Article 9 - Propriété intellectuelle
En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du Client et de son personnel sont propriété de l'AFPA ou de ses donneurs de licence. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour l'Entreprise que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.

Article 10 - Litiges
Pour tout litige relatif à l'exécution de la convention ou du contrat, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant les tribunaux de l'ordre judiciaire du ressort de l'AFPA seront seuls compétents.

Article 11 - Loi applicable
Les conditions générales de vente et tous les rapports de l'AFPA et ses clients relèvent de la loi française.

I/

Index
de tous les stages de perfectionnement 2011

340 stages de perfectionnement dans 11 secteurs-clés

Vous voulez professionnaliser vos collaborateurs ?
L'index ci-après facilitera vos recherches.
Pensez également à consulter notre site **www.afpa.fr** vous y trouverez toutes nos formations et des catalogues interactifs




▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX

▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX



INDEX

▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)



INDEX



INDEX

▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

ILS FONT CONFIANCE À L'AFPA

Forte de plus de 60 ans d'expérience et de collaborations réussies dans de nombreux secteurs d'activité, l'AFPA a le privilège de travailler partout en France, auprès de grandes entreprises et de partenaires institutionnels.
Nous les remercions de leur confiance.

L'AFPA PROPOSE PLUS DE **300 STAGES** DE PERFECTIONNEMENT DANS **11 SECTEURS :**

- **bâtiment-écoconstruction-rénovation**
- **distribution**
- **véhicules, engins, nautisme**
- **hôtellerie restauration**
- **hygiène-propreté-sécurité**
- **techniques et production industrielles**
- **services à la personne**
- **travaux publics**
- **transport, logistique**
- **réseaux électriques**
- **compétences transversales-remise à niveau**

Vous souhaitez en savoir davantage sur les services et les offres de formation AFPA ?

appelez le N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN

ou connectez-vous sur notre site **www.afpa.fr,** vous y trouverez toutes nos formations et des catalogues interactifs



AFPA **Direction de la communication et de la stratégie de marque**
13, place du Général de Gaulle - 93108 Montreuil Cedex